

Le rapport d'orientation budgétaire

2024

Conseil Communautaire
Séance du 20 mars 2024

SOMMAIRE

1.	LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE	2
1.1	Les réformes de la LF2024	2
1.2	Les objectifs et les moyens	3
1.3	Le Budget 2024 en chiffres	5
2.	Les dispositions financières DE LA LF 2024	7
2.1	DGF 2024	9
2.2	Les dotations de péréquation	13
2.3	Transition écologique	14
2.4	Récapitulatif des aides sur les dépenses d'énergie maintenues à la LF 2024	16
3.	Les autres mesures DE LA LF 2024.....	17
4.	Les dispositions fiscales du PLF 2024	17
4.1	La revalorisation de la taxe d'aménagement.....	18
4.2	La nouvelle liste des communes en « Zone Tendue ».....	18
4.3	Nouveau calendrier de la suppression de la CVAE	19
4.4	L'actualisation des valeurs locatives	20
5.	Bref focus sur les enjeux liés à la dette	21
6.	Indicateurs clés	25
7.	Les Epargnes.....	34
8.	Charges de fonctionnement	36
9.	Produits de fonctionnement	40
10.	Dépenses d'investissement.....	42
11.	Recettes d'investissement	44
12.	Financement des investissements	46
13.	Remboursement de la dette	48
14.	Tableau des grands équilibres rétrospectifs	50
15.	LA PROSPECTIVE	51
15.1	Repères légaux et définitions.....	51
15.2	Présentation du programme d'investissement	53
15.3	Prospective hypothèses	577
15.4	Récapitulatif global.....	58
15.5	Sans hausse de la fiscalité	59
15.6	Avec hausse de la fiscalité de +2%/an à partir 2024	60
15.7	Avec hausse de la fiscalité de +4%/an à partir 2024	61

1. LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

(Version du 03/2024)

La LF 2024 est fondée sur des hypothèses économiques de 1,4 % de croissance en 2024 et a pour objectif de « protéger » les français contre l'inflation et de ne pas creuser la dette.

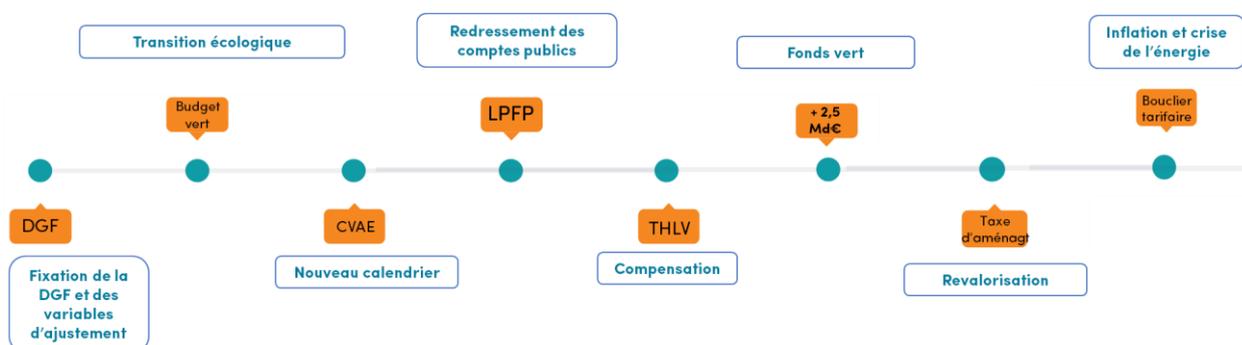
Il est également construit dans un contexte très incertain, tant au niveau politique nationale (les partis du gouvernement sont minoritaires), qu'au niveau politique internationale (guerre en Israël, en Ukraine, guerre économique entre la Chine et les USA, tension à Taïwan, tension en mer rouge...)

Le texte doit également répondre aux contraintes Européennes, tout en ménageant les Elus locaux en proie à la poursuite de l'évolution des prix de l'énergie et des services, au vu des niveaux d'inflation globale et de l'installation de plus en plus prononcée de l'inflation sous-jacente.

Au terme de trois mois d'un parcours parlementaire jalonné de recours à la procédure du "49.3", la loi de finances pour 2024 a été publiée au Journal officiel du 30 décembre.

- Pourtant trois principaux objectifs se dégagent de la LF 2024 avec notamment une volonté :
 - **De déterminer le niveau de ressources versées aux collectivités locales via ses concours financiers (DGF), après une phase de crise importante,**
 - **De traduire les dernières annonces du Gouvernement sur la suppression de la CVAE,**
 - **D'accélérer la transition écologique.**

1.1 Les réformes de la LF2024

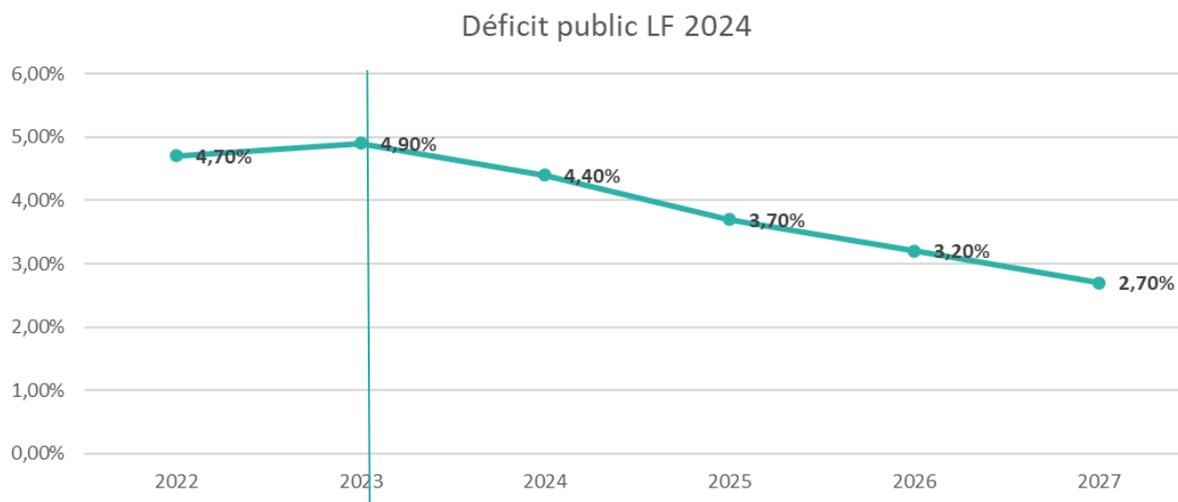


1.2 Les objectifs et les moyens

Les objectifs du gouvernement au travers cette LF 2024 sont de :

- **Stabiliser la dette publique à 110 % du PIB entre 2024 et 2027**
- **Ramener le déficit public sous la barre des 3 % d'ici 5 ans.**

La chronologie des objectifs en matière de déficit public est récapitulée comme suit :



	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Déficit public LF 2024	4,70%	4,90%	4,40%	3,70%	3,20%	2,70%

Pour atteindre ces objectifs, trois articles peuvent être mis en avant :

- **L'article 14** : définit le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales :

	2023	2024	2025	2026	2027
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	53,15	53,31	53,89	54,37	54,57
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	6,7	7	7,3	7,5	7,4
Autres concours	46,45	46,31	46,59	46,87	47,17

- **L'article 14** illustre également la volonté de l'Etat de diminuer l'impact environnemental du budget de l'Etat en réduisant de 30 % le ratio entre les dépenses défavorables à l'environnement et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte sur l'environnement (entre la LF 2022 et le PLF 2027)

→ **Article 16 :**

- Met en avant l'objectif indicatif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales afin de les « associer à la maîtrise des finances publiques tout en renforçant leurs capacités d'investissement ».
- Prévoit également « l'engagement des collectivités dans une démarche de budget vert »

L'article 16 assigne aux collectivités des objectifs de contrôle des dépenses. Le non-respect de ces objectifs ne donnera pas lieu à des sanctions mais doit plutôt s'associer à un cadrage budgétaire au travers :

- La limitation de l'augmentation de leurs dépenses, équivalente à **l'inflation – 0,5 %**, soit un effort annuel en volume de **0,5 %**. Ainsi la progression des dépenses doit idéalement se limiter à l'indice des prix (hors tabac) diminué de – 0,5 %
- Lors du DOB, la collectivité doit présenter son objectif concernant l'évolution de ses DRF, exprimé en valeur (budget principal et budgets annexes)



	2023	2024	2025	2026	2027
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	5,20%	2,10%	1,50%	1,30%	1,30%

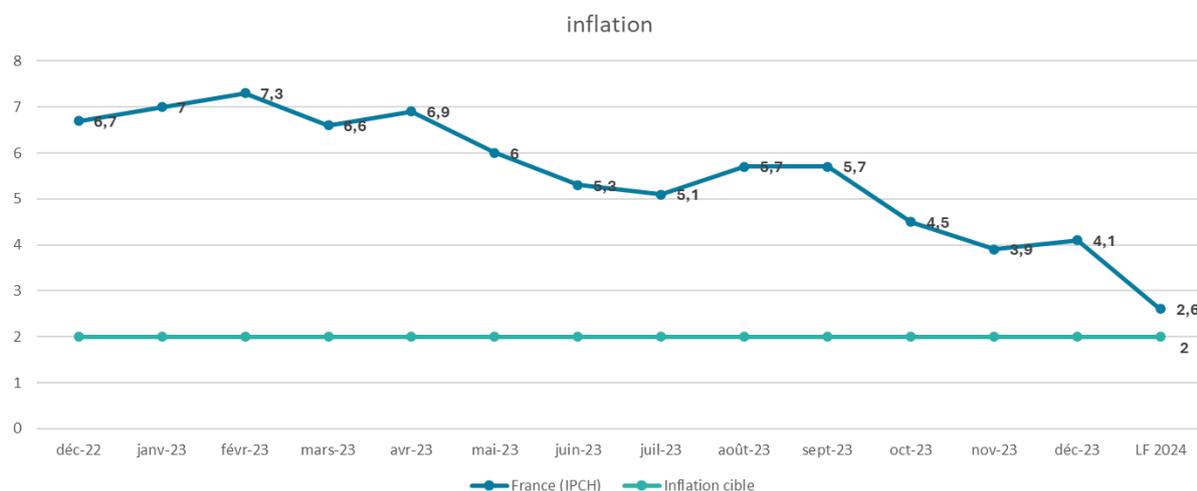
1.3 Le Budget 2024 en chiffres

▪ **Un objectif de croissance de 1,4 % :**

Le Haut Conseil des Finances Publiques a prévenu que les prévisions étaient « optimistes » mais « sincères ». Le Haut conseil des finances publiques justifie principalement sa position par les incertitudes globales liées à la croissance économique mondiale justifiées par :

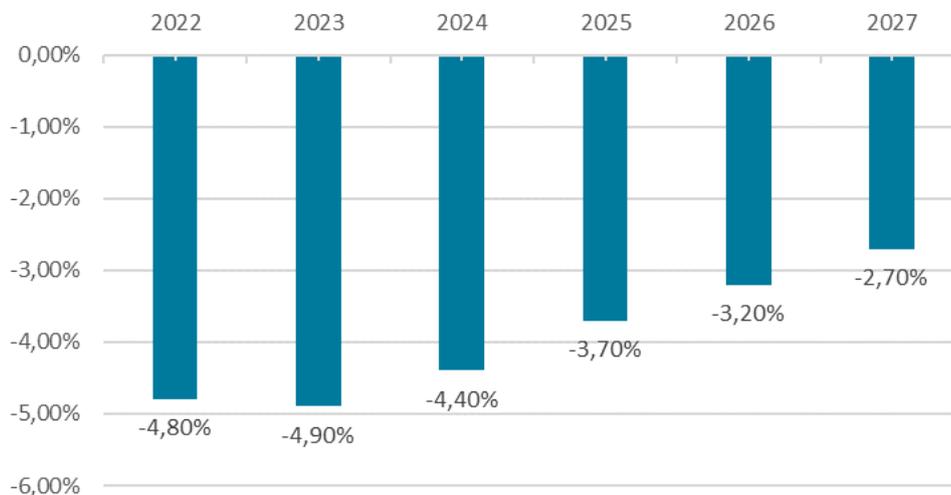
- Les tensions géopolitiques et en particulier la poursuite du conflit en Ukraine qui peut créer plus de volatilité sur le marché des matières premières. L'exemple de la décision de l'OPEP+ (Russie, Mexique, Kazakhstan, Azerbaïdjan, Bahreïn, Brunei, Malaisie, Oman, Soudan et Soudan du Sud) de restreindre son offre de pétrole a fait passer le prix du baril de 80\$ à 90\$ fin septembre.
- Le reflux de l'inflation et les conséquences de la politique monétaire. La diminution de l'inflation sera synonyme de desserrement de la politique monétaire. Néanmoins ce desserrement n'est d'aucune certitude et son calendrier n'est pas encore d'actualité. Les conséquences de la politique actuelles ne sont pas encore tangibles. Elles peuvent mettre plusieurs mois à impacter l'économie globale et leurs conséquences peuvent également freiner les prévisions de croissance.
- Le risque sanitaire bien qu'en reflux reste également menaçant.

▪ **Inflation LF 2024 : 2,6 %**



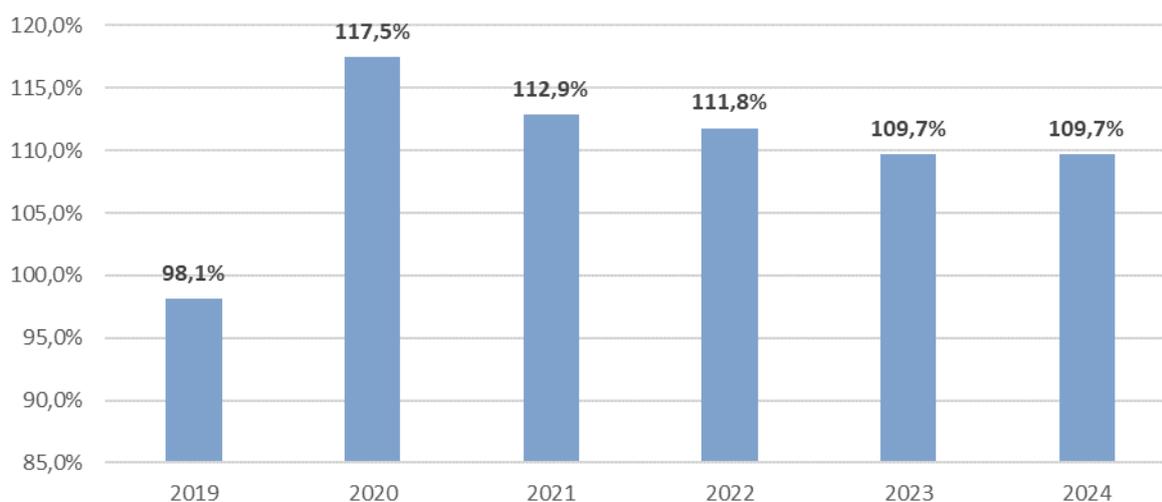
▪ **Déficit public : 4,4 % (– 146,9 Md€ à la LF 2024, contre – 172,1 Md€ en LFR 2023)**

Trajectoire déficit

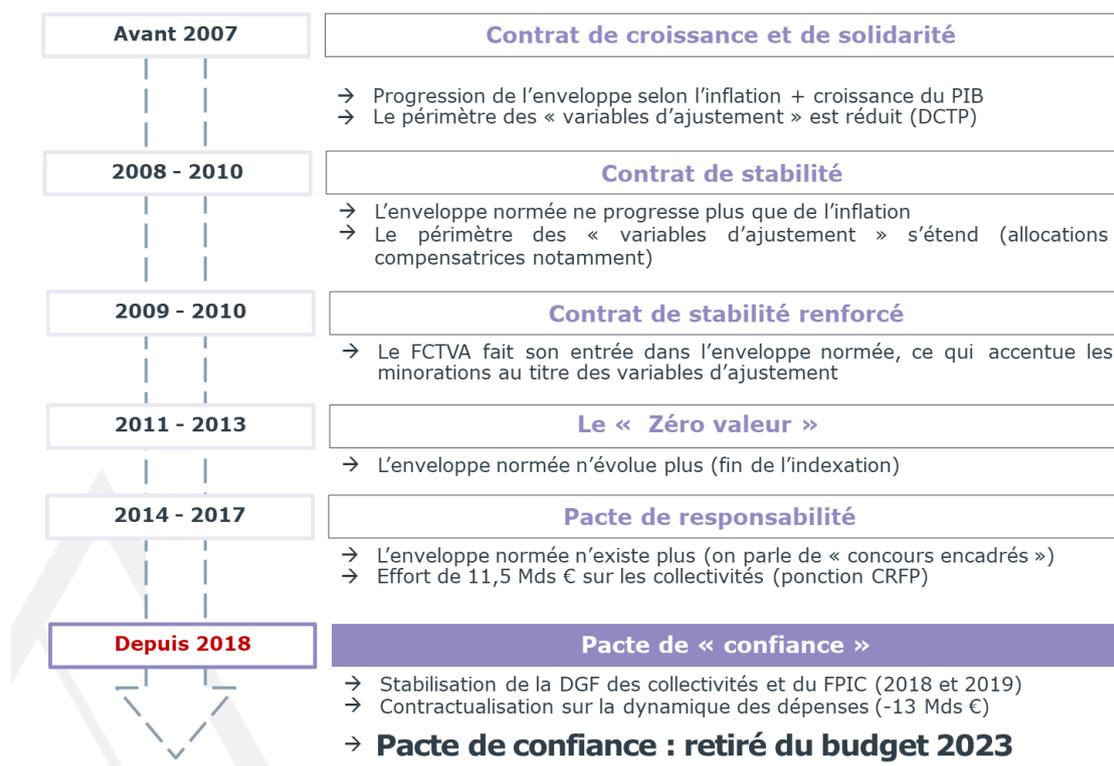


- **Dépenses de l'Etat** : 491.9 Md€, soit – 32.1 Md€ // LFR 2023 (sortie progressive des dispositifs exceptionnels déployés lors des crises sanitaires énergétiques et de l'inflation),
- **Recettes de l'Etat** : 371 Md€, soit + 13 Md€ // LFR 2023 (recettes fiscales),
- **Transition écologique** : Fonds vert pérennisé et augmenté à 2,5 Md€,
- **Création de 8 300 postes** de fonctionnaires d'Etat supplémentaires (soit -23 % en comparaison à 2023 avec 10 800 fonctionnaires).
- **Un coût de la dette en hausse** :
 - 285 Md€ de dette levée sur les marchés financiers en 2024,
 - + 52 Md€ de charges financières.

Dettes publique



2. LES DISPOSITIONS FINANCIERES DE LA LF 2024



▪ Evolution des versements de l'état au profit des collectivités

Les Concours Financiers de l'Etat versés aux collectivités sont évalués à 54,1 Md€ dans la LF 2024. Ce montant ne tient pas compte des mesures exceptionnelles, liées aux mesures de soutien bloc communal (revalorisation du point d'indice et croissance des prix de l'énergie).

Ils progressent donc de plus 1Md€ en comparaison à la LF 2023 principalement réparties comme suit :

- Le Prélèvement sur les Recettes de l'Etat :
 - ✓ + 320 M€ proviennent de la DGF (320 M€ également en 2023),
 - ✓ + 404 M€ du FCTVA (ouverture de l'éligibilité des aménagements des terrains),
 - ✓ + 290 M€ de compensation liée à la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels,
- Les crédits de la mission « relations avec les collectivités territoriales » : - 304 M€,

▪ Evolution des versements de l'état au profit des collectivités

Avec le décret n° 2024-124 du 21 février 2024, le gouvernement **annule 10 milliards d'euros en autorisations d'engagement prévus dans la loi de finances**, dont plusieurs frappent les collectivités territoriales. La mission la plus touchée est "Écologie, développement et mobilité durables", avec une annulation de 2,13 milliards d'euros.

Les programmes les plus touchés sont :

- Le programme 'Énergie, climat et après-mines' (-950 millions d'euros), constitué des aides versées aux ménages comme 'MaPrimeRénov', le chèque énergie, les aides à l'acquisition de véhicules propres ;
- Le programme 'Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires' (-500 millions d'euros) ;
- Le programme 'Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi' (-863 millions d'euros)

Le fonds vert, qui vise à soutenir les projets des collectivités en faveur de la transition écologique, ne sera toutefois pas de 2,5 milliards d'euros en 2024, comme prévu initialement. Dans le détail, les crédits de paiement inscrits dans la loi de finances pour 2024 pour financer le dispositif (1,124 milliard d'euros) vont être amputés de 430 millions d'euros (soit une baisse de 38%), un montant supérieur donc aux 400 millions d'euros annoncés.

2.1 DGF 2024

Pour contrer la flambée des prix de l'énergie, les associations d'élus ont demandé l'indexation de la DGF sur l'inflation. L'AMF a ainsi proposé plusieurs options pour dynamiser cette recette :

- Une indexation annuelle de la DGF sur l'inflation prévisionnelle afin de maintenir son montant constant. Cette demande a été rejetée.
- De revenir à une progression équivalente de la DSU et de la DSR au LF 2024,
- De supprimer la DGF négative des communes et EPCO continuant à supporter un prélèvement sur la fiscalité au titre de leur CRFP.

Ainsi le Budget 2024 sera marqué par une augmentation de la DGF, avec une évolution supplémentaire de plus 320 M€ comme l'année dernière qui financeront la progression de la péréquation au profit du bloc communal. La DGF est en réalité « rabotée » et non plus « écrêtée ».

Les +320M€ sont adoptés et répartis de la manière suivante :

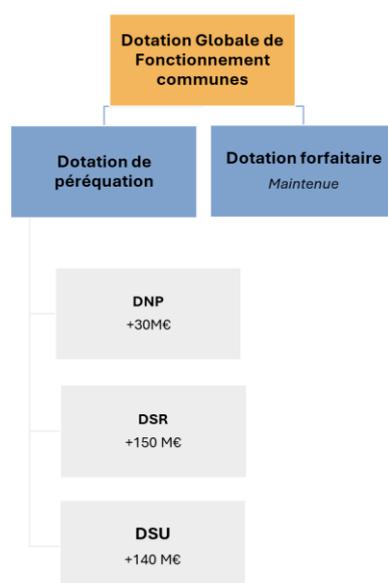
- + 140 M€ pour la DSU (contre 90 M€ en 2023, contre 95 M€ en 2022)
- + 150 M€ pour la DSR (90 M€ en 2023, contre 95 M€ en 2022)
- + 30 M€ pour la Dotation d'Intercommunalité (DNP) (comme en 2023, contre 0 en 2022)
- Dotation forfaitaire : stable (comme en 2023, alors que - 190 M€ en 2022)

- Récapitulatif dotation des communes :

La DGF demeure le principal concours financier de l'Etat vers le bloc communal. Elle est divisée en deux composantes. Pour les communes, ces 2 composantes sont :

- La dotation forfaitaire : principale dotation en volume, basée sur des critères de population et de superficie ;
- Les dotations de péréquation (DNP, DSU, DSR) : réparties entre les collectivités dans le but de réduire les inégalités de ressources par rapport à leurs charges.

La LF 2024 prévoit une augmentation de + 290M€ de l'enveloppe de la composante péréquatrice des communes. En choisissant d'augmenter les dotations de péréquation, le gouvernement estime que plus de 60% des communes verront leur DGF augmenter en 2024. Cette année encore, le Gouvernement marque un soutien en faveur des communes rurales.



- Focus sur la DSR

- La Dotation de Solidarité Rurale cible (DSR cible) est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Elle est divisée en 3 composantes avec des critères précis
 - Population,
 - Densité démographique,
 - Situation démographique.



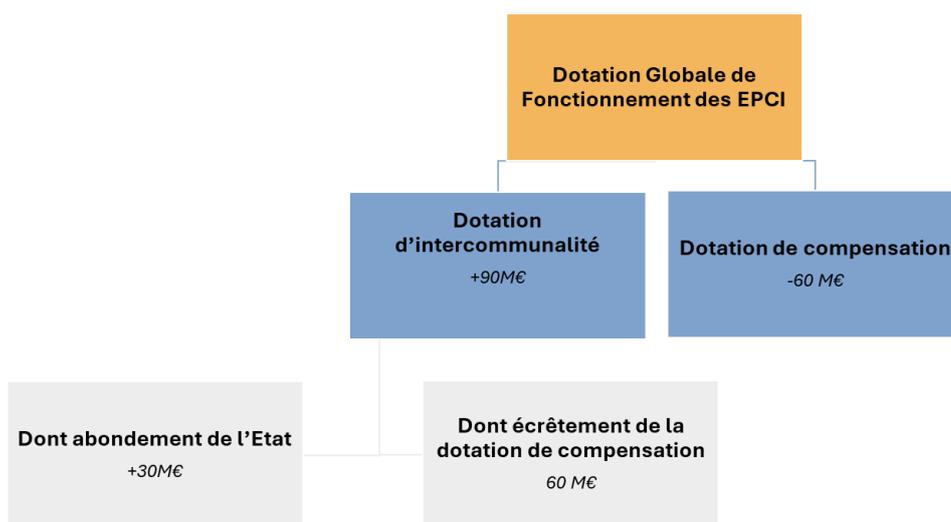
- La fraction « cible » classe les 10 000 premières communes selon un indice synthétique composé à 70 % du rapport entre le potentiel financier par habitant de la strate démographique et celui de la commune, et à 30 % du rapport entre le revenu par habitant de la strate et celui de la commune.
- Pour la détermination du revenu par habitant à prendre en compte, dans la LF 2024, le gouvernement propose de ne plus utiliser celui constaté pour le dernier exercice connu mais celui correspondant à la moyenne constatée sur les trois derniers exercices connus.
- Cette modification a pour objet de limiter les fortes variations d'éligibilité qui pouvaient exister d'une année sur l'autre pour les petites communes.

▪ Récapitulatif dotation pour les EPCI :

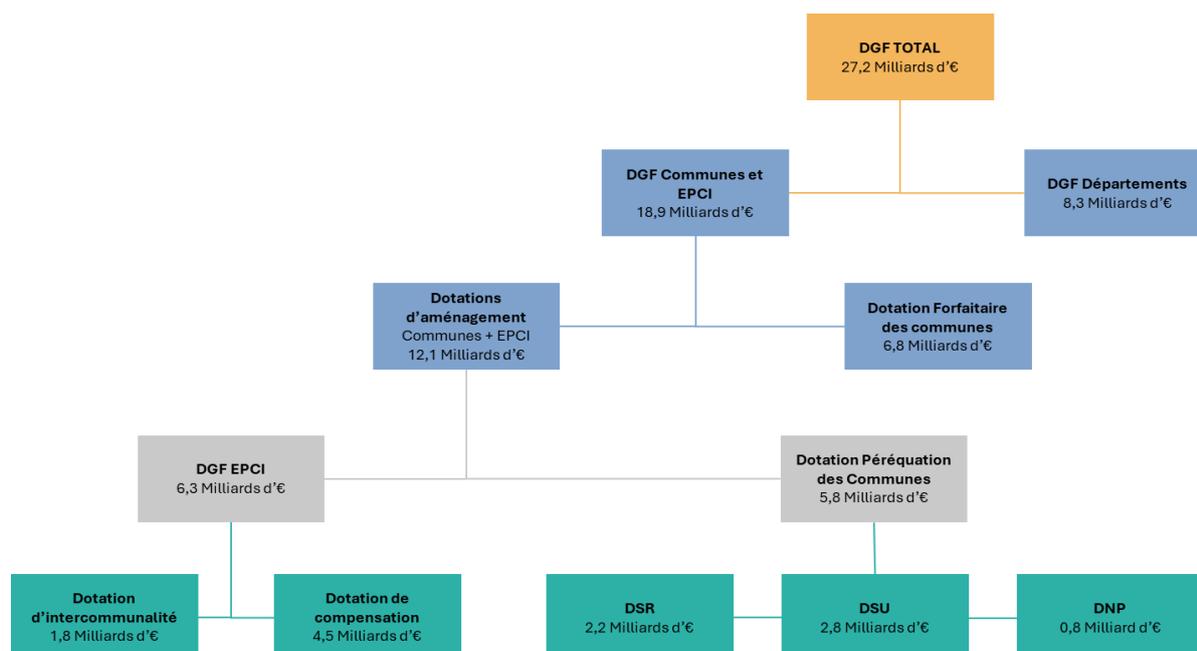
Pour les EPCI, les 2 composantes de la DGF sont :

- **La dotation de compensation** : mise en place pour compenser la suppression de la taxe professionnelle ;
- **La dotation d'intercommunalité** : la composante de péréquation basée sur le revenu de ses habitants, le potentiel fiscal et le coefficient d'intégration fiscale (CIF).

En 2024, l'enveloppe de cette dernière dotation devrait augmenter de +90 M€ par les deux mécanismes décrits ci-après. Sans déplafonnement de la Dotation d'Intercommunalité, certains EPCI subiraient probablement une plus grande baisse de leur dotation de compensation que l'augmentation de leur Dotation d'Intercommunalité



▪ Synthèse DGF :



2.2 Les dotations de péréquation

✓ La DSR :

- Sa hausse sera répartie au minimum à **60% sur sa deuxième fraction dite « péréquation »** puisque la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants en bénéficie.
- Les modalités d'éligibilité sont modifiées notamment au travers la prise en compte du revenu/hab. principalement pour l'éligibilité de la fraction cible dans le but de réduire d'environ 15% le nombre de communes entrantes ou sortantes sur cette part.

✓ La DNP :

- **Mise en place d'une garantie de sortie** pour les communes qui perdent leur éligibilité à la part « majoration » de la DNP. L'objectif est de lisser dans le temps les baisses de DGF des communes concernées dans le contexte actuel.

2.3 Transition écologique

- **Le Budget Vert, un outil de pilotage financier qui vise à accompagner la planification écologique et le suivi des flux.**
 - La LF 2024 s'accompagne, pour la quatrième année consécutive, d'un outil de cotation des dépenses selon leur impact environnemental : le budget vert.
 - Pour la 1ère fois cette année, la Direction du Budget a utilisé le budget vert comme outil d'aide à la décision lors des discussions budgétaires et fiscales avec l'ensemble des ministères, permettant ainsi de retracer précisément les dépenses consacrées à la planification écologique et de connaître le montant de l'ensemble des dépenses de l'Etat favorables et défavorables à l'environnement (axe analytique pouvant être intégré à webprev)

L'Etat renforce son soutien aux collectivités locales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique au travers :

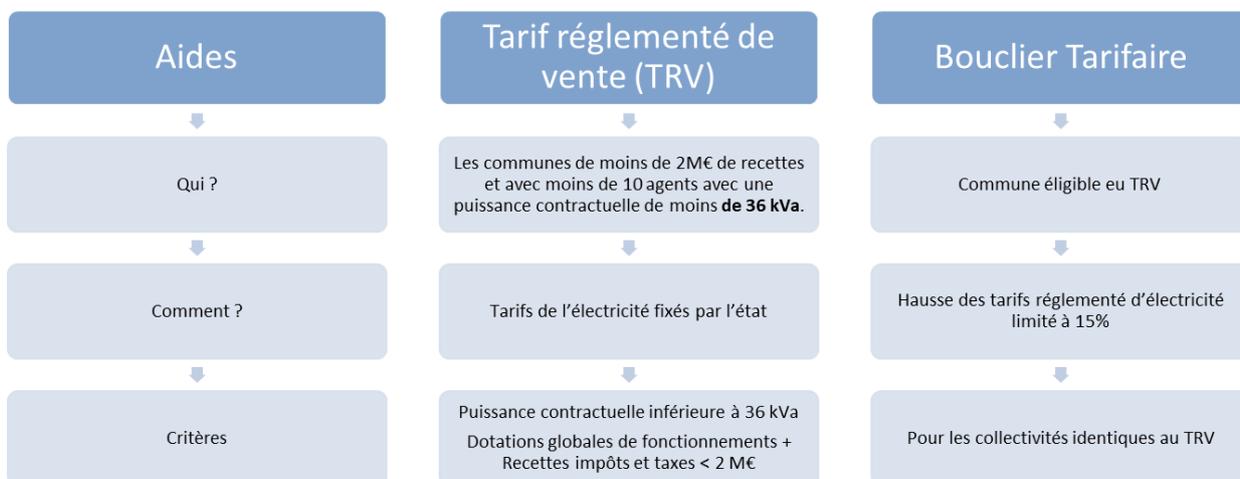
- ✓ **La poursuite du verdissement des dotations**
 - Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (de 25 à 30 %) et introduit pour la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements, avec des objectifs respectifs de 20 % et 25 %.
 - La part de ces dotations consacrée à la transition écologique devra ainsi atteindre 0,5 Md€ en 2024, soit 25 % :

- ✓ Le Fonds vert est pérennisé et augmenté à 2,5 Md€
 - ✓ Les projets de rénovation énergétique des écoles bénéficieront, eux, d'une enveloppe de 500 M€ pour rénover 2 000 écoles dès 2024
- **La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (ancienne dotation "biodiversité" et "aménités rurales")** est élargie quant à elle à l'ensemble des communes rurales dont une partie du territoire est couverte par une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée (**art. 243**). Elle est dotée de 100 M€ pour 2024, soit 58 M€ de plus que pour la dotation Biodiversité de 2023.
- 2 critères seront utilisés pour cette dotation : la population et la superficie couverte par cette aire protégée.

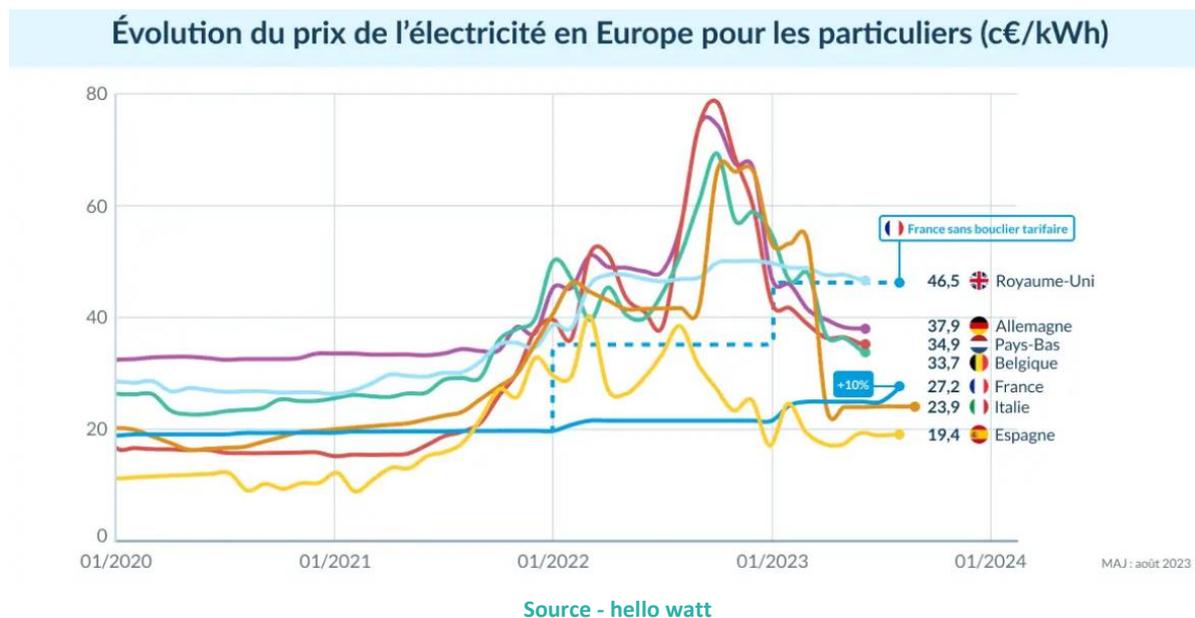
Récapitulatif par thématique des investissements éligibles



▪ **Les aides maintenues**



Exemple de conséquences des aides gouvernementales pour les particuliers sur le prix de l'électricité :



En revanche la LF 2024 acte la sortie des dispositifs de soutien financier aux collectivités comme le filet de sécurité.

Le texte précise que « compte tenu d'une bonne situation financière des collectivités dans leur ensemble en 2022 et d'une inflation énergétique moindre qu'attendue en 2023, les décaissements prévisionnels sont évalués à 400 M€ », soit un soutien en retrait d'environ 1 Md€ par rapport à 2023.

Une réflexion serait néanmoins en cours pour mettre en place un nouveau dispositif pour traiter au cas par cas les situations financières les plus dégradée et notamment au vu des premières tendances sur la santé financière des collectivités beaucoup plus dégradé en 2023.

3. LES AUTRES MESURES DE LA LF 2024

✓ L'article 101 et les réformes des redevances des agences de l'eau

La loi prévoit une réforme des redevances des agences de l'eau, à compter du 1er janvier 2025. Mais l'ambition de cette réforme a été revue à la baisse :

- La hausse de la redevance pour pollution diffuse portant sur les pesticides a ainsi été supprimée de la version finale du texte.
- La suppression des tarifs planchers de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau en cas d'irrigation.
- Les volumes d'eau potable servant à l'abreuvement des animaux ont aussi été exclus de l'assiette servant à déterminer la redevance sur la consommation d'eau potable.

En revanche, a été maintenue la création, en substitution des actuelles redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte :

- D'une redevance sur la consommation d'eau potable, et ;
- De deux redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif.

✓ Modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés

- Le Gouvernement a l'objectif de faire baisser les délais d'obtention des titres d'identité, de 70 jours à 1 mois
- La Dotation pour les Titres Sécurisés (DTS) est portée en 2024 à 100 M€, contre 72 M€ en 2023

4. LES DISPOSITIONS FISCALES DU PLF 2024

Les principales modifications sur le volet fiscal de la LF 2024 connues en date de rédaction sont les suivantes :

- La revalorisation de la taxe d'aménagement – répercutions 2024 de la LF 2023,
- Une nouvelle liste des communes en « Zone tendue » - répercutions 2024 de la LF 2023,
- La compensation de la perte de THLV – article 132 de la LF 2024,
- Les incitations à la rénovation énergétique du parc social au travers l'instauration d'une exonération totale de TFPB pendant 3 ans – article 143 de la LF 2024,
- La création de « France Ruralité Revitalisation » anciennement « Zone de revitalisation Rurale » afin de favoriser la création d'entreprise en zone blanche – article 73 de la LF 2024,
- La définition d'un nouveau calendrier de suppression de la CVAE – article 131 et 252 de la LF 2024,

Les principaux points seront abordés succinctement dans cette partie afin d'en présenter les principaux enjeux.

4.1 La revalorisation de la taxe d'aménagement

La loi de finances pour 2023 avait acté des modifications au 1^{er} janvier 2024, de certaines valeurs forfaitaires pour le calcul de la **Taxe d'aménagement** notamment :

- **Pour les piscines** : Au travers, la revalorisation de la valeur forfaitaire par m² en fonction du dernier indice du coût de la construction (ICC) publié par INSEE qui est actuellement à 250€ par m². Le législateur a procédé à un alignement avec la méthode de revalorisation appliquée aux valeurs forfaitaires des constructions « classiques ».
- **Pour les aires de stationnement** : Au travers, la possibilité de modifier la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement sur ce type d'espace de 3 000 € à 6000€ par emplacement (uniquement sur délibération). A partir de 2025, cette fourchette sera revalorisée en fonction du dernier ICC publié.

4.2 La nouvelle liste des communes en « Zone Tendue »

L'article 73 de la loi de finances pour 2023 a modifié la définition d'une « zone tendue », c'est-à-dire les zones où il existe une tension locative avec notamment :

- La suppression de la condition « zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants » ;
- La prise en compte de la « proportion des résidences secondaires par rapport au reste du parc de logement »

Dans ce sens, le décret du 25 août 2023 dresse la nouvelle liste des communes concernées c'est donc 2 548 communes supplémentaires intégrées dans cette liste (1 149 communes en 2023 contre 3 697 en 2024).

Pour rappel, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) représente une recette communale et est soumise à délibération du conseil communal. Pour les communes situées en zone tendue la taxe annuelle sur les logements vacants s'applique, en revanche, de plein droit. En réalité, cette recette est perçue par l'ANAH dont le taux d'imposition est fixé par la loi (1^{ère} année : 17% - 2^{ème} année : 34%).

Pour compenser cette non-perception, les communes en zone tendue peuvent instaurer, après délibération, une majoration des cotisations de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette majoration doit être comprise entre 5% et 60%. En revanche, le respect de la règle de plafonnement en matière de taxe d'habitation doit tenir compte du taux de majoration.

Au regard des modifications précitées sur la notion de zone tendue, près de 410 communes vont perdre le bénéfice de la THLV et pourront instaurer, à la place, la majoration de THRS. Mais, pour certaines communes, cette alternative n'est pas suffisante pour compenser la perte de la THLV. L'article 25 du PLF pour 2024 instaure donc un nouveaux PSR à hauteur de 24,7 millions d'euros, destiné à compenser ces communes.

4.3 Nouveau calendrier de la suppression de la CVAE

La suppression de la CVAE s'effectuera sur deux années :



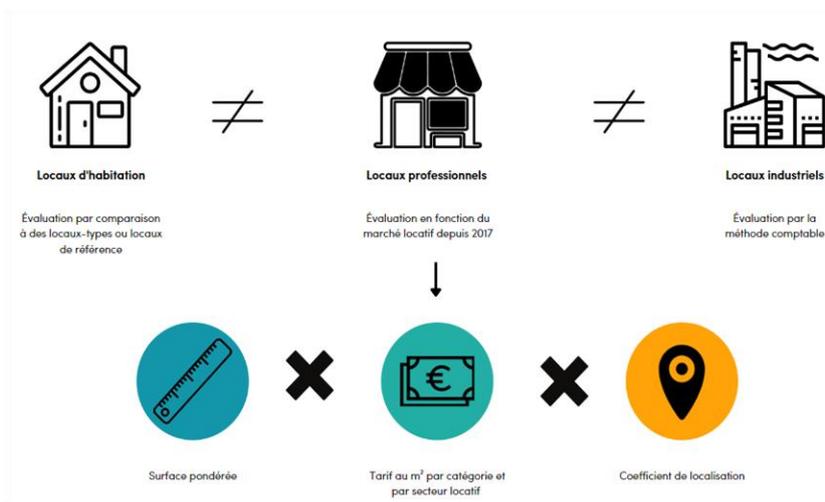
Dès 2023, les collectivités ne perçoivent plus de CVAE. Celles qui disposaient de recettes de CVAE en 2022 obtiendront une compensation dynamique à l'euro près à travers une fraction de TVA.

La loi de finances pour 2024 prévoit, entre autres, la garantie d'un plancher pour la TVA perçue en remplacement de la CVAE : le niveau de compensation ne pourra pas être inférieur à ce qui a été transféré en 2023 (Articles 131 et 252 LF 2024). Pour les collectivités, il n'y a aucun changement, la CVAE n'est définitivement plus une recette des collectivités.

4.4 L'actualisation des valeurs locatives

Les paramètres « collectifs » qui servent à l'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels n'ont pas été mis à jour en 2023. Ainsi, la mise en œuvre de la révision a en revanche été « suspendue le temps de trouver une meilleure solution. La loi de finances pour 2024 acte un nouveau report : l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels – qui servent au calcul de la taxe foncière dont doivent s'acquitter les propriétaires de ces locaux – est repoussée à 2026 (Article 152 LF 2024).

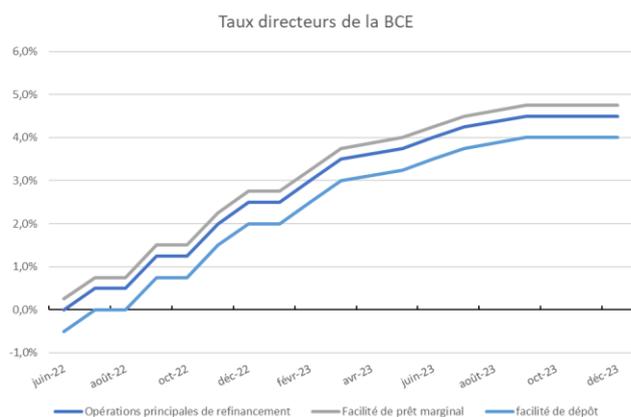
Les paramètres pris en compte dans le calcul des valeurs locatives des locaux professionnels sont les suivants :



Pour rappel, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels inclut la prise en compte des trois facteurs suivants :

- **La neutralisation** : coefficient qui a pour objectif de réduire fortement la VL révisée des locaux professionnels (en moyenne entre 70% et 80% de réduction).
- **Le planchonnement** : mécanisme qui consiste à diminuer de moitié l'écart entre la VL 2017 calculée selon l'ancienne méthode, et la VL 2017 révisée neutralisée.
- **Le lissage** : l'objectif est de lisser sur 10 ans l'écart entre la cotisation 2017 calculée selon l'ancienne méthode, et la cotisation 2017 calculée au regard de la VL révisée neutralisée planchonnée.

5. BREF FOCUS SUR LES ENJEUX LIES A LA DETTE



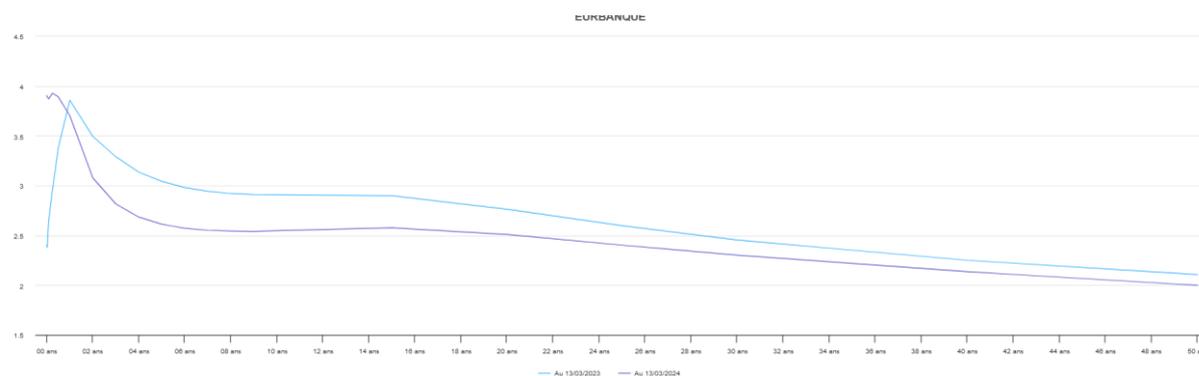
	Opérations principales de refinancement	Facilité de prêt marginal	facilité de dépôt	Point de base
juin-22	0%	0,25%	-0,50%	
juil-22	0,50%	0,75%	0%	+ 50
août-22	0,50%	0,75%	0%	
sept-22	1,25%	1,50%	0,75%	+ 75
oct-22	1,25%	1,50%	0,75%	
nov-22	2,00%	2,25%	1,50%	+ 75
déc-22	2,50%	2,75%	2,00%	+ 50
janv-23	2,50%	2,75%	2,00%	
févr-23	3,00%	3,25%	2,50%	+ 50
mars-23	3,50%	3,75%	3,00%	+ 50
mai-23	3,75%	4,00%	3,25%	+ 25
juin-23	4,00%	4,25%	3,50%	+ 25
juil-23	4,25%	4,50%	3,75%	+ 25
sept-23	4,50%	4,75%	4,00%	+ 25
oct-23	4,50%	4,75%	4,00%	
nov-23	4,50%	4,75%	4,00%	
déc-23	4,50%	4,75%	4,00%	
Total				+ 450

Afin de contrer la hausse de l'inflation observé depuis le début d'année 2022, la banque centrale Européenne (BCE) a mis fin à sa politique accommodante concernant les taux directeurs. Ces derniers sont donc passés depuis juin 2022 pour :

- Les opérations principales de financement de 0% en juin 2022 à 4,50% en décembre 2023,
- La facilité de prêt marginal de 0,25% en juin 2022 à 4,75% en décembre 2023,
- La facilité de dépôt de -0,50% en juin 2022 à 4% en décembre 2023,

La principale mission de la BCE est de maintenir l'inflation autour son niveau cible de 2%. Les taux directeurs sont des taux à très courts termes et correspondent au taux fixé au jour le jour pour prêter de l'argent aux banques commerciales rattachés à la banque centrale, mais aussi pour rémunérer les dépôts que ces banques effectuent auprès de la banque centrale. L'objectif pour la BCE est donc de ralentir l'activité économique pour limiter la hausse de l'inflation. L'augmentation des taux directeurs va donc augmenter sur du court terme les conditions de financement des collectivités et favoriser les placements.

Les autres taux d'intérêts de marchés sont fixés par les agents financiers, par le jeu des anticipations. Ainsi une hausse et une baisse est toujours anticipés en amonts. Actuellement les tensions sont surtout présentes sur du court terme où les marchés anticipent un maintien de cette politique monétaire tant que les données liées à l'inflation ne seront pas conformes aux objectifs de la BCE. En revanche sur du moyen terme les marchés anticipent une détente de l'inflation et donc une politique monétaire moins restrictive. Le graphique suivant illustre l'évolution sur un an de la courbe des taux :



Les variations sur un an des principaux index sont les suivantes :

	EURBANQUE	27/02/2023	Var	13/03/2024
Taux à court terme	ESTER	2,40%	1,50%	3,91%
	EURIBOR-1S	2,38%	1,52%	3,89%
	EURIBOR01M	2,65%	1,23%	3,87%
	EURIBOR03M	2,96%	0,97%	3,93%
	EURIBOR06M	3,38%	0,52%	3,89%
	EURIBOR12M	3,86%	-0,16%	3,70%
Taux à long terme	CMS02	3,49%	-0,42%	3,08%
	CMS05	3,04%	-0,43%	2,61%
	CMS10	2,91%	-0,36%	2,55%
	CMS15	2,90%	-0,32%	2,58%
	CMS20	2,76%	-0,25%	2,51%

**Le CMS10 est le principal index de référence dans la construction des offres bancaires.*

Les conséquences pour les collectivités sont donc directes et peuvent se décomposer sur deux aspects.

Le premier concerne les hausses des charges financières des emprunts à taux variables. Si ces dernières années ces prêts ont permis de bénéficier de taux proches de 0% puisque seule la marge bancaire était appliquée sur des index inférieurs à 0%. La hausse soudaine des taux a donc directement impacté les charges financières liées à ces emprunts. Néanmoins, il est important de préciser que les niveaux des taux d'emprunt et les volumes d'emprunts réalisés ces dernières années sont également une des causes de l'inflation actuelle. Il s'agit plutôt actuellement d'une correction et d'un « retour à la normale » des conditions de financement. Si ces prêts présentent, à court terme des niveaux assez élevés, ces derniers sont principalement conjoncturels et liés à la situation actuelle. Une optimisation et une baisse de ces index peut donc être anticipé sur du moyen long terme ce qui permettra une possible optimisation des taux appliqués à ces contrats au cours de leur durée de vie. L'effort est donc lié à la situation économique actuelle, ces emprunts présentent également plus de flexibilité en termes de pénalité financière en cas de remboursement anticipé au cours de leur durée de vie.

Le second point concerne les nouvelles conditions d'emprunts. Nous constatons à notre échelle une augmentation logique des taux des offres bancaires. Cette hausse s'explique à la fois par une hausse des marchés en 2023 et une hausse des marges bancaires. Les banques appliquent la part de risque lié à l'emprunt et augmente donc leur marge. La récente détente des marchés devrait pousser les banques à proposer des offres à taux fixe plus basses en 2024, après avoir atteint en moyenne 4.20% sur 20 ans au 4^{ème} trimestre 2023.

La souscription à taux fixe, si elle présente l'avantage pour la collectivité de connaître à l'avance ces charges futures, présente le désavantage de fixer la dégradation des conditions de financement sur du long terme aux conditions actuelles de marché. Les possibilités en cas de baisse des taux directeurs et d'une amélioration de la situation économique globale, au cours de la durée de vie du prêt, seront de facto limités en raison des pénalités assorties aux emprunts à taux fixe. Ce facteur réduira donc les possibilités pour les collectivités d'optimiser leurs charges d'intérêts.

Ainsi la situation actuelle oblige les collectivités à trouver à intégrer les problématiques liées à la planification et l'arbitrage des investissements, le financement à des taux plus élevés des nouveaux investissements et l'intégration dans leur prospective financière du coût de ces nouveaux financements et leur évolution. Les collectivités doivent également s'offrir la possibilité d'optimiser leurs charges financières à moyen-long terme. Cette optimisation peut se faire, au cours de cette période, au travers une consultation annuelle pour le financement des investissements et non la planification pluriannuelle du financement des investissements sur une seule consultation. Cette stratégie se justifie au vu du coût actuel des phases de mobilisations ou de préfinancement des emprunts avec des débloquages possibles sur plusieurs années. La recherche d'un panachage taux fixe/taux variable cohérent avec l'encours de dette actuel pour les nouveaux emprunts peut être également une stratégie payante à long terme pour les collectivités.

Actuellement la plus grande incertitude avec l'application de la politique monétaire réside dans sa transmission à l'économie. La multiplication des conflits géopolitiques internationaux et leurs conséquences ne sont pas encore connues et la principale incertitude réside dans leurs impacts sur les matières premières, notamment énergétique.

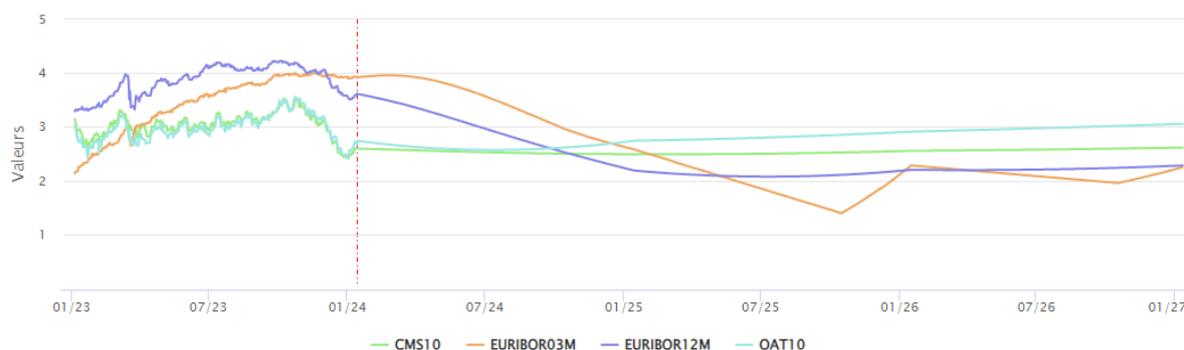
Aussi la situation économique de la Chine est à suivre de près de son rôle dans l'économie mondiale. Pour illustrer l'incertitude en matière de transmission de politique monétaire nous pouvons la décomposer en trois phases. La logique de transmission d'une politique monétaire peut donc se décomposer comme suit avec comme principale incertitude la temporalité de ces phases. Certains économistes l'estiment à un an, mais au vu du caractère exceptionnel de la situation économique actuelle aucune certitude n'est possible :

- Phase 1 :
 - Les banques centrales ne fixent que les taux directeurs : ce sont des taux de très court terme.
 - Les autres taux d'intérêt sont fixés par les agents financiers, par le jeu des anticipations. Ainsi une hausse ou une baisse est toujours anticipée en amont. Ces anticipations sont souvent corrigées par la communication et les discours post-annonce des banquiers centraux d'où leurs importances.

- Phase 2 :
 - Transmission de la politique monétaire à la sphère dite « Réelle » de l'économie.
 - Les acteurs fortement dépendants à l'emprunt dans leur business model : constructions, immobilier et services associés sont les premiers concernés par les nouvelles mesures sur le marché des financements

- Phase 3 :
 - Transmission économique à l'ensemble des agents et secteurs.
 - Les acteurs qui ont dans un premier temps échappé à la hausse de taux sont confrontés au nouvel environnement des taux d'intérêts. Les nouvelles conditions de financement sont donc répercutées directement à l'ensemble de l'économie.

Les prévisions de la BCE et des marchés – Décembre 2023



		Décembre 2023				Septembre 2023			
		2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025
Anticipation BCE	E3M	3,4	3,6	2,8	2,7	0,3	3,4	3,7	3,1
	OAT10	3,2	3,2	3,3	3,4	1,8	3,1	3,3	3,4

		2022	2023	2024	2025	2026
Marchés au 08/01/2024	E3M	0,3	3,4	3,4	2,0	2,1
	OAT10	1,8	3,0	2,6	2,8	2,9

Bien qu'une détente globale soit visible sur le marché des taux, celle des taux à long terme est bien plus marquée que celle à court terme. De légères tensions persistent, notamment sur les Euribors avec des maturités inférieures à 6 mois.

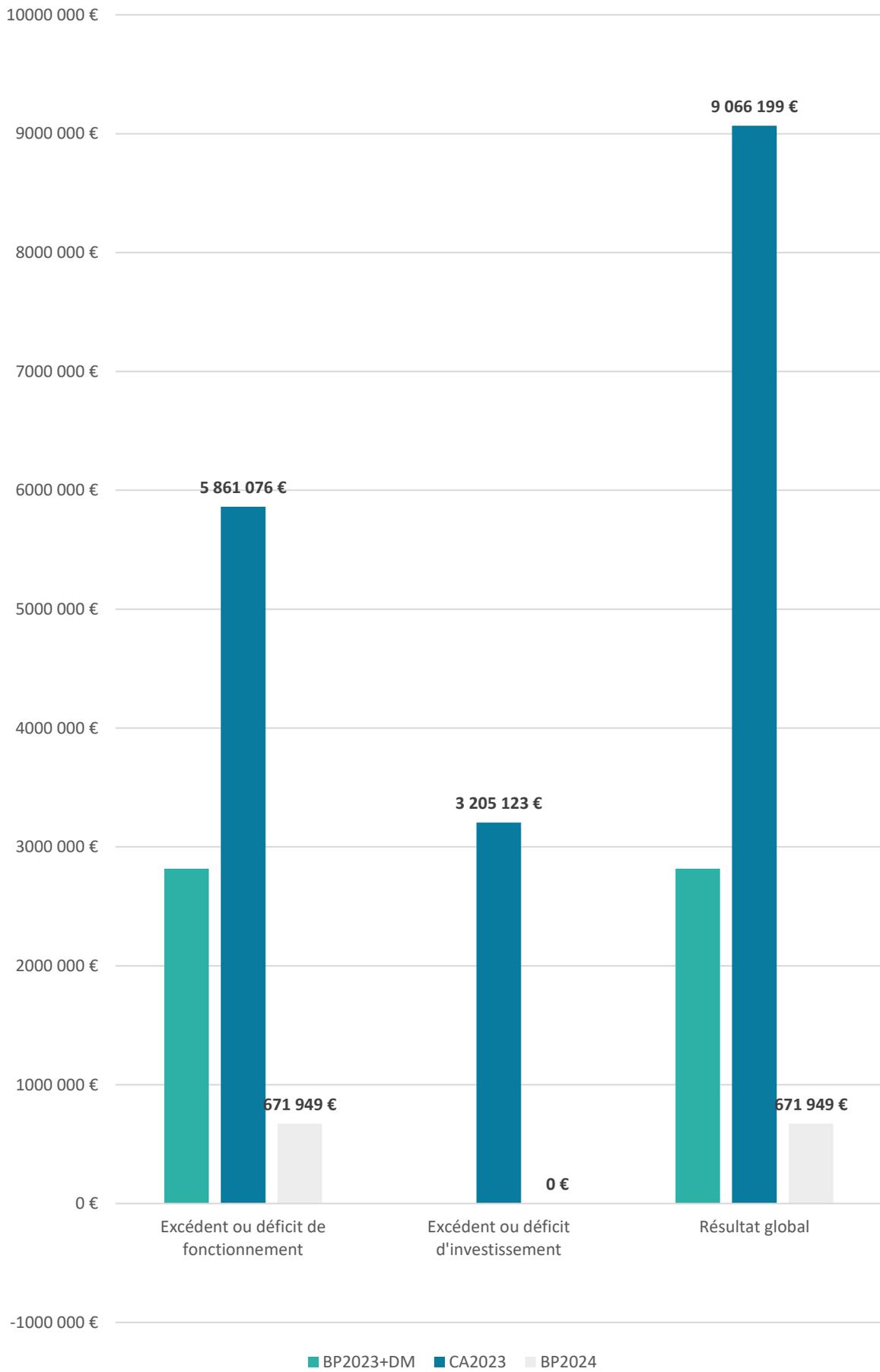
De ce fait, l'inversion de la courbe des taux est de plus en plus marquée. L'Euribor 3 mois est maintenant l'Euribor le plus élevé en comparaison avec l'Euribor 6 mois et l'Euribor 12 mois.

Si, en décembre 2023, pour les années 2023 et 2024 la BCE anticipe des index de marché en hausse. Les récentes détentes visibles sur les marchés font anticiper des données à la baisse.

6. INDICATEURS CLES

✓ Budget Principal - Résultats de clôture et Projet de budget 2023

Analyse	BP2023+DM	Taux d'exécution	CA2023	Var	BP2024	BP2024-CA2023
Total des dépenses de gestion courante	38 894 910 €	96%	37 261 004 €	17%	43 523 420 €	6 262 416 €
Charge financières	140 230 €	93%	131 096 €	1%	132 800 €	1 704 €
Charges exceptionnelles	19 300 €	40%	7 770 €	96%	15 200 €	7 430 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	39 054 440 €	96%	37 399 870 €	17%	43 671 420 €	6 271 550 €
Opération d'ordre	1 024 400 €	-	1 011 814 €	-	1 000 000 €	-11 814 €
Virement à la section d'investissement (023)	553 690 €				420 000 €	
Total dépenses de fonctionnement	40 632 530 €	95%	38 411 684 €	17%	45 091 420 €	6 679 736 €
Total des recettes de gestion courantes	40 737 265 €	102%	41 529 795 €	9%	45 402 293 €	3 872 498 €
Produits financiers	0 €		0 €		0 €	
Produits exceptionnelles (hors cessions d'immob)	19 000 €		50 608 €		0 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	40 756 265 €	102%	41 580 403 €	9%	45 402 293 €	3 821 890 €
Opération d'ordre	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Produits des cessions d'immobilisations	0 €		0 €	-	0 €	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	2 692 357 €	100%	2 692 357 €	-87%	361 076 €	-2 331 282 €
Total recettes de fonctionnement	43 448 622 €	102%	44 272 760 €	3%	45 763 369 €	1 490 609 €
Excédent ou déficit de fonctionnement	2 816 092 €	-	5 861 076 €	-89%	671 949 €	-5 189 127 €
Dépenses d'équipements bruts	11 691 170 €	33%	3 821 232 €	392%	18 804 574 €	14 983 343 €
Dépenses financières d'investissements	762 300 €	29%	222 286 €	357%	1 015 718 €	793 431 €
Dépenses d'équipements	12 453 470 €	32%	4 043 518 €		19 820 292 €	15 776 774 €
Remboursement en capital et restitution de cautions	877 200 €	94%	822 171 €	-13%	712 112 €	-110 060 €
Opération d'ordre	1 001 333 €	1%	6 958 €	-	700 000 €	693 042 €
Excédent de fonctionnement reporté	0 €		0 €	-	0 €	0 €
Total dépenses d'investissement	14 332 003 €	34%	4 872 647 €	336%	21 232 403 €	16 359 756 €
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts et excédent capitalisé)	6 899 949 €	32%	2 206 366 €	349%	9 907 280 €	7 700 914 €
Recettes liées à l'emprunt	0 €	-	0 €	-	500 000 €	500 000 €
Excédent capitalisé	600 000 €	-	600 000 €	-	5 500 000 €	4 900 000 €
Total recettes réelles d'investissements	7 499 949 €	37%	2 806 366 €	467%	15 907 280 €	13 100 914 €
Opération d'ordre	2 025 733 €	-	1 018 772 €	-	1 700 000 €	681 228 €
Excédent reporté	4 252 631 €	-	4 252 631 €	-	3 205 123 €	-1 047 508 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	553 690 €				420 000 €	
Total recettes d'investissement	14 332 003 €	56%	8 077 770 €	163%	21 232 403 €	13 154 633 €
Excédent ou déficit d'investissement	0 €	-	3 205 123 €	-100%	0 €	-3 205 123 €
Résultat global	2 816 092 €	-	9 066 199 €	-93%	671 949 €	-8 394 250 €



- Analyse globale du projet de BP 2024

L'analyse globale du BP2024 porte sur une réalisation à hauteur de 100% des ambitions de la CC d'Erstein. L'année 2023 correspond à un taux de réalisation en investissement global de 32% en dépenses réelles d'investissement. L'analyse globale du ROB doit donc tenir compte de cette possibilité au vu du PPI pour 2024 de 19 820 K€ contre 12 453 K€ au BP2023+DM.

- ✓ **Résultat de fonctionnement :**

Côté Recettes :

- **Hausse globale des recettes de fonctionnement de 1 491 K€ pour un total 45 763 K€ pour une augmentation de 3%.**

- ✓ **Principales Hypothèses retenues pour le BP :**

- Dynamique des bases transmises par la DGFIP :
 - Baisse de -32% pour la TH,
 - Hausse de 5.4% pour le foncier bâti,
 - Hausse de 4.4% du foncier bâti,
 - Hausse de 5.4% de la CFE.
- Pas de hausse sur les taux fiscaux en 2024 au sein du BP.

Principales variations :

Analyse	CA2023	Var %	BP2024	BP2023-CA2022
Impôts et taxes	21 260 117 €	5%	22 290 833 €	1 030 716 €
Dotations et subventions	9 056 408 €	9%	9 899 660 €	843 252 €
Autres produits courants stricts	11 021 807 €	16%	12 791 550 €	1 769 743 €
Atténuations de charges	191 463 €	119%	420 250 €	228 787 €
Total des recettes de gestion courante	41 529 795 €	9%	45 402 293 €	3 872 498 €
Produits financiers	0 €	-	0 €	0 €
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	50 608 €	-100%	0 €	-50 608 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	41 580 403 €	9%	45 402 293 €	3 821 890 €
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	0 €	-	0 €	0 €
Produits des cessions d'immobilisations	0 €	-	0 €	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	2 692 357 €	-87%	361 076 €	-2 331 282 €
Total des recettes de fonctionnement	44 272 760 €	3%	45 763 369 €	1 490 609 €

Côté Dépenses

- **Hausse globale des dépenses de 6 680 k€ en 2024 pour un total de 45 091 k€ soit une augmentation de 17%**

Principales Hypothèses retenues :

Analyse	BP2023	Taux de réalisation	CA2023	Var %	BP2024	BP2024-CA2023
Charges à caractère général	6 589 740 €	85%	5 575 768 €	10%	6 143 130 €	567 362 €
Charges de personnel	19 597 700 €	98%	19 115 683 €	25%	23 821 720 €	4 706 037 €
Atténuations de produits	8 903 140 €	-	8 894 237 €	5%	9 314 810 €	420 573 €
Autres charges de gestion courante	3 804 330 €	97%	3 675 315 €	15%	4 238 480 €	563 165 €
Autres dépenses	0 €	-	0 €	-	5 280 €	5 280 €
Total des dépenses de gestion courante	38 894 910 €	96%	37 261 004 €	17%	43 523 420 €	6 262 416 €
Charges financières	140 230 €	93%	131 096 €	1%	132 800 €	1 704 €
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'Immos.)	19 300 €	40%	7 770 €	96%	15 200 €	7 430 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	39 054 440 €	96%	37 399 870 €	17%	43 671 420 €	6 271 550 €
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	1 024 400 €	-	1 011 814 €	-	1 000 000 €	-11 814 €
Déficit de fonctionnement reporté	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Virement à la section d'investissement	553 690 €				420 000 €	
Total des dépenses de fonctionnement	40 078 840 €	96%	38 411 684 €	17%	45 091 420 €	6 679 736 €

- Hausse des charges à caractère générale globale de 10% soit 567 K€
- Hausse de 25% des charges de personnel soit 4 706 K€

Côté Dépenses d'investissement :

- 19 820 k€ de dépenses d'investissement 2024 contre 4 043 k€ réalisé au CA2023.

Principaux investissements prévus en 2024 :

- création du bassin nordique pour 5 005 K€ soit 25% des dépenses opérationnelles au BP2024,
 - création d'un multi accueil et périscolaire à Witternheim pour 4 051 K€ soit 20% des dépenses d'équipement
 - création d'un périscolaire à Benfeld secteur Rohan pour 1 768 K€
 - nouvelle médiathèque de Gerstheim pour 1 861 K€
 - réhabilitation et extension de la Bibliothèque de Rhinau pour 1 298 K€
-
- 2 652 K€ de restes à réaliser sont intégrés au BP2024 réparties comme suit :
 - o 154 K€ en subventions d'investissements (204)
 - o 2 498 K€ de dépenses d'investissement (20- 21- 23)
 - Baisse des remboursements en capital des emprunts de 822 k€ à 712 K€.

Côté Recettes d'investissement :

- FCTVA à hauteur de 3 030 k€ (592 k€ au CA 2022) :
- Excédents de fonctionnements capitalisés : 5 500 K€ contre 600 K€ au CA203 soit 85 % du résultat de fonctionnement du CA 2023
- Subventions à hauteur de 6 321 K€ contre 1 603 K au CA2023

✓ Budget Cinéma - Résultats de clôture et Projet de budget 2024

Analyse	BP2023+DM	CA2023- BP2023+DM	Taux d'exécution	CA2023	Var	BP2024	BP2024- CA2023
Total des dépenses de gestion courante	135 310 €	-14 122 €	90%	121 189 €	90%	230 070 €	108 882 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	135 810 €	-14 622 €	89%	121 189 €	90%	230 570 €	109 382 €
Opération d'ordre	6 000 €	-426 €	-	5 574 €	-	13 000 €	7 426 €
Virement à la section d'investissement							
Total dépenses de fonctionnement (hors 023)	141 810 €	-15 047 €	89%	126 763 €	92%	243 570 €	116 807 €
Total dépenses de fonctionnement	141 810 €	-15 047 €		126 763 €	92%	243 570 €	116 807 €
Total des recettes de gestion courantes	141 810 €	-15 047 €	89%	126 763 €	92%	243 570 €	116 807 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	141 810 €	-15 047 €	89%	126 763 €	92%	243 570 €	116 807 €
Opération d'ordre	0 €	0 €	-	0 €		0 €	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Total des recettes de fonctionnement	141 810 €	-15 047 €	89%	126 763 €	92%	243 570 €	116 807 €
Excédent ou déficit de fonctionnement	0 €	0 €	-	0 €	-100%	0 €	0 €
Dépenses d'équipements bruts	38 458 €	-33 926 €	12%	4 532 €	1348%	65 624 €	61 092 €
Dépenses financières d'investissements	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Remboursement en capital	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Opération d'ordre	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Total dépenses d'investissement	38 458 €	-33 926 €	12%	4 532 €	1348%	65 624 €	61 092 €
Total des recettes réelles d'investissement	25 356 €	-25 356 €	0%	0 €	-	44 480 €	44 480 €
Recettes liées à l'emprunt	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Opération d'ordre	6 000 €	-426 €	-	5 574 €	-	13 000 €	7 426 €
Excédent reporté	7 102 €	0 €	-	7 102 €	-	8 144 €	1 042 €
Excédent capitalisé	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Total recettes d'investissement (hors 021)	38 458 €	-25 781 €	33%	12 676 €	418%	65 624 €	52 948 €
Total recettes d'investissement	38 458 €	-25 781 €	-	12 676 €	418%	65 624 €	52 948 €
Excédent ou déficit d'investissement	0 €	8 144 €	-	8 144 €	-100%	0 €	-8 144 €
Résultat de l'exercice N au 31/12	0 €	8 144 €	-	8 144 €	-100%	0 €	-8 144 €

✓ Budget Ordure ménagère Erstein - Résultats de clôture et Projet de budget 2024

Analyse	BP2023+DM	Taux d'exécution	CA2023-BP2023+DM	CA2023	Var	BP2024	BP2024-CA2023
Total des dépenses de gestion courante	2 834 770 €	88%	-335 663 €	2 499 107 €	16%	2 887 120 €	388 013 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 866 370 €	88%	-348 515 €	2 517 855 €	16%	2 917 120 €	399 265 €
Opération d'ordre	105 000 €	-	-40 967 €	64 033 €	-	140 000 €	75 967 €
Total dépenses de fonctionnement (hors 023)	2 971 370 €	87%	-389 482 €	2 581 888 €	18%	3 057 120 €	475 232 €
Total dépenses de fonctionnement	2 971 370 €		-389 482 €	2 581 888 €	18%	3 057 120 €	475 232 €
Total des recettes de gestion courantes	2 384 700 €	99%	-19 722 €	2 364 979 €	7%	2 534 340 €	169 362 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 391 700 €	99%	-18 178 €	2 373 522 €	7%	2 536 840 €	163 318 €
Opération d'ordre	0 €	-	0 €	0 €	-	0 €	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 419 584 €	100%	0 €	1 419 584 €	-15%	1 211 218 €	-208 366 €
Total des recettes de fonctionnement	3 811 284 €	100%	-18 178 €	3 793 106 €	-1%	3 748 058 €	-45 048 €
Excédent ou déficit de fonctionnement	839 914 €	-	371 304 €	1 211 218 €	-43%	690 938 €	-520 280 €
Dépenses d'équipements bruts	476 697 €	22%	-371 202 €	105 495 €	325%	448 834 €	343 339 €
Dépenses financières d'investissements	0 €	-	0 €	0 €	-	0 €	0 €
Remboursement en capital	0 €	-	0 €	0 €	-	0 €	0 €
Opération d'ordre	0 €	-	0 €	0 €	-	0 €	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	0 €	-	0 €	0 €	-	0 €	0 €
Total dépenses d'investissement	476 697 €	22%	-371 202 €	105 495 €	325%	448 834 €	343 339 €
Total des recettes réelles d'investissement	64 000 €	20%	-51 401 €	12 599 €	138%	30 000 €	17 401 €
Recettes liées à l'emprunt	0 €	-	0 €	0 €	-	0 €	0 €
Opération d'ordre	105 000 €	-	-40 967 €	64 033 €	-	140 000 €	75 967 €
Excédent reporté	307 697 €	-	0 €	307 697 €	-	278 834 €	-28 864 €
Excédent capitalisé	0 €	-	0 €	0 €	-	0 €	0 €
Total recettes d'investissement (hors 021)	476 697 €	81%	-92 369 €	384 329 €	17%	448 834 €	64 505 €
Total recettes d'investissement	476 697 €		-92 369 €	384 329 €	17%	448 834 €	64 505 €
Excédent ou déficit d'investissement	0 €	-	278 834 €	278 834 €	-100%	0 €	-278 834 €
Résultat de l'exercice N au 31/12	839 914 €	-	650 137 €	1 490 051 €	-54%	690 938 €	-799 114 €

✓ Budget OM - Résultats de clôture et Projet de budget 2024

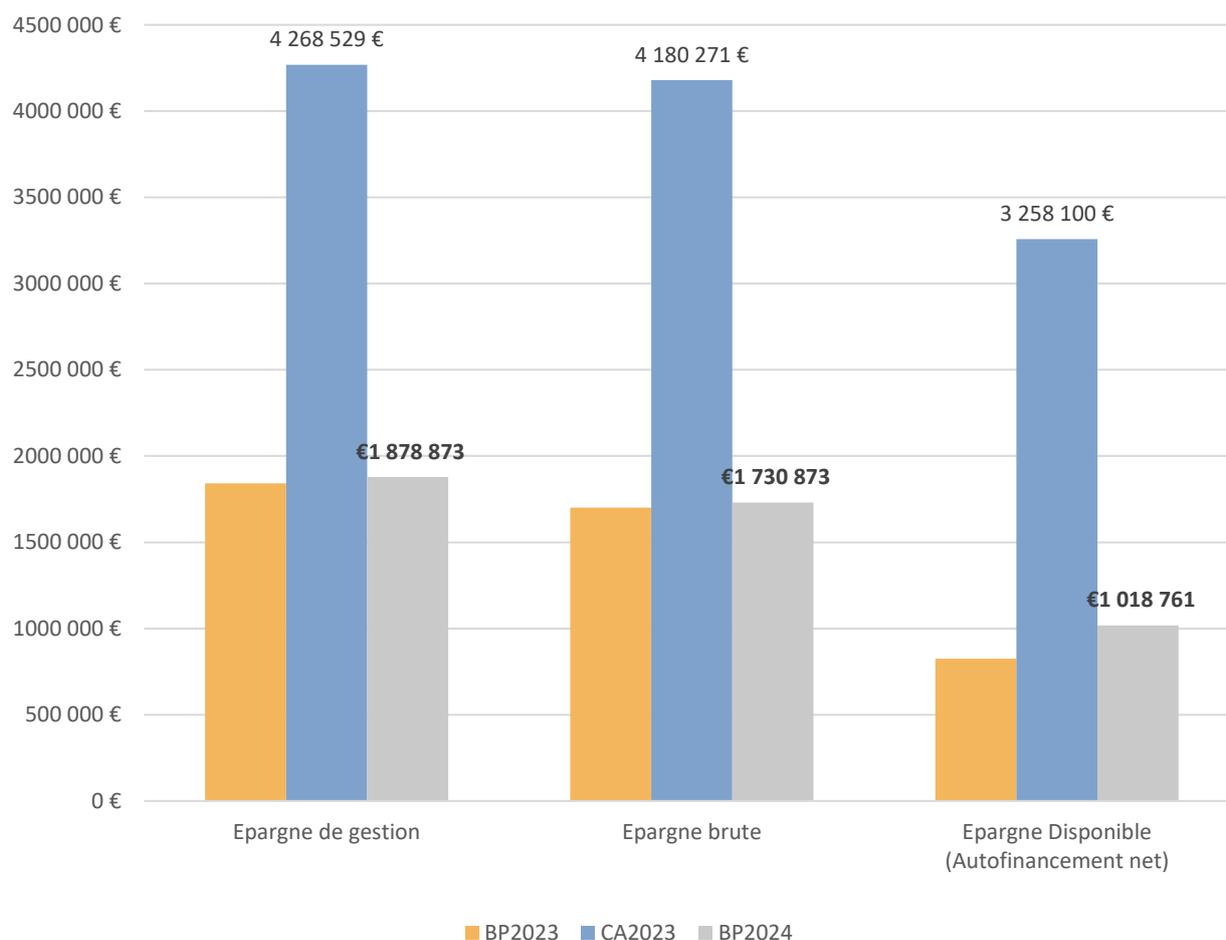
Analyse	BP2023+DM	CA2023- BP2023+DM	Taux d'exécution	CA2023	Var	BP2024	BP2024- CA2023
Total des dépenses de gestion courante	3 401 000 €	-4 526 €	100%	3 396 474 €	3%	3 483 360 €	86 886 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 406 000 €	-4 907 €	100%	3 401 093 €	3%	3 489 360 €	88 267 €
Déficit de fonctionnement reporté	39 526 €			64 582 €		32 093 €	
Opération d'ordre	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Total dépenses de fonctionnement (hors 023)	3 445 526 €	20 149 €	101%	3 465 675 €	2%	3 521 453 €	55 778 €
Total dépenses de fonctionnement	3 445 526 €	-4 907 €		3 440 619 €	2%	3 521 453 €	80 834 €
Total des recettes de gestion courantes	3 418 500 €	-9 980 €	100%	3 408 520 €	3%	3 494 860 €	86 340 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 445 526 €	-36 999 €	99%	3 408 527 €	3%	3 521 453 €	112 926 €
Opération d'ordre	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Total des recettes de fonctionnement	3 445 526 €	-36 999 €	99%	3 408 527 €	3%	3 521 453 €	112 926 €
Excédent ou déficit de fonctionnement	0 €	-32 093 €	-	-32 093 €	-100%	0 €	32 093 €
Dépenses d'équipements bruts	13 452 €	-13 452 €	0%	0 €	-	13 452 €	13 452 €
Dépenses financières d'investissements	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Remboursement en capital	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Opération d'ordre	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Total dépenses d'investissement	13 452 €	-13 452 €	0%	0 €	-	13 452 €	13 452 €
Total des recettes réelles d'investissement	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Recettes liées à l'emprunt	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Opération d'ordre	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Excédent reporté	13 452 €	0 €	-	13 452 €	-	13 452 €	0 €
Excédent capitalisé	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Total recettes d'investissement (hors 021)	13 452 €	0 €	100%	13 452 €	0%	13 452 €	0 €
Total recettes d'investissement	13 452 €	0 €		13 452 €	0%	13 452 €	0 €
Excédent ou déficit d'investissement	0 €	13 452 €	-	13 452 €	-100%	0 €	-13 452 €
Résultat de l'exercice N au 31/12	0 €	-18 641 €	-	-18 641 €	-100%	0 €	-18 641 €

✓ [Budget ZA - Résultats de clôture et Projet de budget 2024](#)

Analyse	BP2023+DM	CA2023- BP2023+DM	Taux d'exécution	CA2023	Var	BP2024	BP2024- CA2023
Total des dépenses de gestion courante	1 830 000 €	-1 308 188 €	29%	521 812 €	13%	591 950 €	70 138 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 873 600 €	-1 308 200 €	30%	565 400 €	11%	628 570 €	63 170 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	43 600 €			43 587 €		36 620 €	
Opération d'ordre	11 335 310 €	43 518 €	-	11 378 828 €	-	8 806 320 €	-2 572 508 €
Total dépenses de fonctionnement (hors 023)	13 252 510 €	-1 308 282 €	90%	11 944 228 €	-21%	9 471 510 €	-2 472 718 €
Virement à la section d'investissement	9 536 366 €	-	-	0 €	-	7 480 578 €	
Total dépenses de fonctionnement	22 788 876 €	-10 844 649 €		11 944 228 €	42%	16 952 088 €	5 007 860 €
Total des recettes de gestion courantes	3 861 610 €	-558 097 €	86%	3 303 513 €	-8%	3 036 858 €	-266 655 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 861 610 €	-558 097 €	86%	3 303 513 €	-8%	3 036 858 €	-266 655 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	43 600 €			43 587 €		36 620 €	
Opération d'ordre	13 208 910 €	-4 402 651 €	-	8 806 259 €		9 434 890 €	628 631 €
Excédent de fonctionnement reporté	5 674 756 €	0 €	-	5 674 756 €	-	5 883 888 €	209 132 €
Total des recettes de fonctionnement	22 788 876 €	-4 960 761 €	78%	17 828 115 €	3%	18 392 256 €	564 140 €
Excédent ou déficit de fonctionnement	0 €	5 883 888 €	-	5 883 888 €	-76%	1 440 168 €	-4 443 720 €
Dépenses d'équipements bruts	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Dépenses financières d'investissements	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Remboursement en capital	282 300 €	-9 €	-	282 291 €	-	211 210 €	-71 081 €
Opération d'ordre	13 208 910 €	-4 402 651 €	-	8 806 259 €	-	9 434 890 €	628 631 €
Excédent de fonctionnement reporté	8 964 304 €	0 €	-	8 964 304 €	-	6 651 998 €	-2 312 306 €
Total dépenses d'investissement	22 455 514 €	-4 402 660 €	80%	18 052 854 €	-	16 298 098 €	-1 754 756 €
Total des recettes réelles d'investissement	11 200 €	54 415 €	586%	65 615 €	-	11 200 €	-54 415 €
Recettes liées à l'emprunt	1 572 638 €	-1 572 638 €	0%	0 €	-	0 €	0 €
Opération d'ordre	11 335 310 €	-69 €	-	11 335 241 €	-	8 806 320 €	-2 528 921 €
Excédent reporté	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Excédent capitalisé	0 €	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Total recettes d'investissement (hors 021)	12 919 148 €	-1 518 292 €	88%	11 400 856 €	-23%	8 817 520 €	-2 583 336 €
Virement de la section de fonctionnement	9 536 366 €					7 480 578 €	
Total recettes d'investissement	22 455 514 €	-11 054 658 €		11 400 856 €	43%	16 298 098 €	-2 583 336 €
Excédent ou déficit d'investissement	0 €	-6 651 998 €	-	-6 651 998 €	-100%	0 €	-6 651 998 €
Résultat de l'exercice N au 31/12	0 €	-768 110 €	-	-768 110 €	-287%	1 440 168 €	672 058 €

7. LES EPARGNES

Analyse	BP2023	Taux d'exécution	CA2023	Var	BP2024	BP2024-CA2023
Recettes de fonctionnement courant	40 737 265 €	102%	41 529 533 €	9%	45 402 293 €	3 872 760 €
Dépenses de fonctionnement courant	38 894 910 €	96%	37 261 004 €	17%	43 523 420 €	6 262 416 €
Epargne de gestion	1 842 355 €	232%	4 268 529 €	-56%	1 878 873 €	-2 389 656 €
Résultat financiers	-140 230 €	93%	-131 096 €	1%	-132 800 €	-1 704 €
Résultat exceptionnels	-300 €	-14279%	42 838 €	-135%	-15 200 €	-58 038 €
Epargne brute	1 701 825 €	246%	4 180 271 €	-59%	1 730 873 €	-2 449 398 €
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	877 200 €	94%	822 171 €	-13%	712 112 €	-110 060 €
Epargne Disponible (Autofinancement net)	824 625 €	395%	3 258 100 €	-69%	1 018 761 €	-2 239 338 €
Encours de la dette au 31/12	7 498 695 €	-	7 498 695 €	-	7 786 584 €	-
Capacité de désendetttement	4,41	-	1,79	-	4,21	-



Analyse

- ✓ Evolution de l'épargne de gestion :
 - CA 2022 : 3 030 K€
 - CA 2023 : 4 268 K€ (+41%)
 - BP 2024 : 1 873 K€ (-56%)

- ✓ En comparaison à 2023 la baisse de l'épargne gestion s'explique principalement par :
 - Des dépenses de gestion courante en hausse de 17%,
 - La hausse des charges à caractère générale + 10% soit 567 K€ ,
 - La hausse des charges de personnels +25% soit 4 706 K€,

 - Des recettes de gestion courante en hausse de 8%,

Le pic observé sur l'épargne de gestion s'explique au niveau des dotations :

	Article	2021	2022	2023
74	74124 - Dotation d'intercommunalité	886 326 €	914 629 €	920 902 €
74	74126 - Dotation de compensation des groupements de	2 026 061 €	1 981 618 €	1 970 113 €
74	744 - FCTVA	5 034 €	16 634 €	25 359 €
74	74712 - Emplois d'avenir	0 €	0 €	0 €
74	74718 - Autres	24 791 €	92 728 €	43 329 €
74	7472 - Régions	9 049 €	24 889 €	19 322 €
74	7473 - Départements	19 672 €	19 774 €	21 633 €
74	74741 - Communes membres du GFP	6 528 €	35 087 €	18 756 €
74	74751 - GFP de rattachement	0 €	0 €	0 €
74	74758 - Autres groupements	0 €	0 €	23 823 €
74	7478 - Autres organismes	1 449 583 €	704 955 €	2 547 096 €
74	74833 - État - Compensation au titre de la Contribution	2 082 779 €	2 702 419 €	2 965 442 €
74	74834 - État - Compensation au titre des exonérations	430 524 €	440 260 €	491 630 €
74	748388 - Autres	0 €	9 004 €	9 004 €
74	7488 - Autres attributions et participations	104 023 €	0 €	0 €
	Total	7 044 369 €	6 941 996 €	9 056 408 €

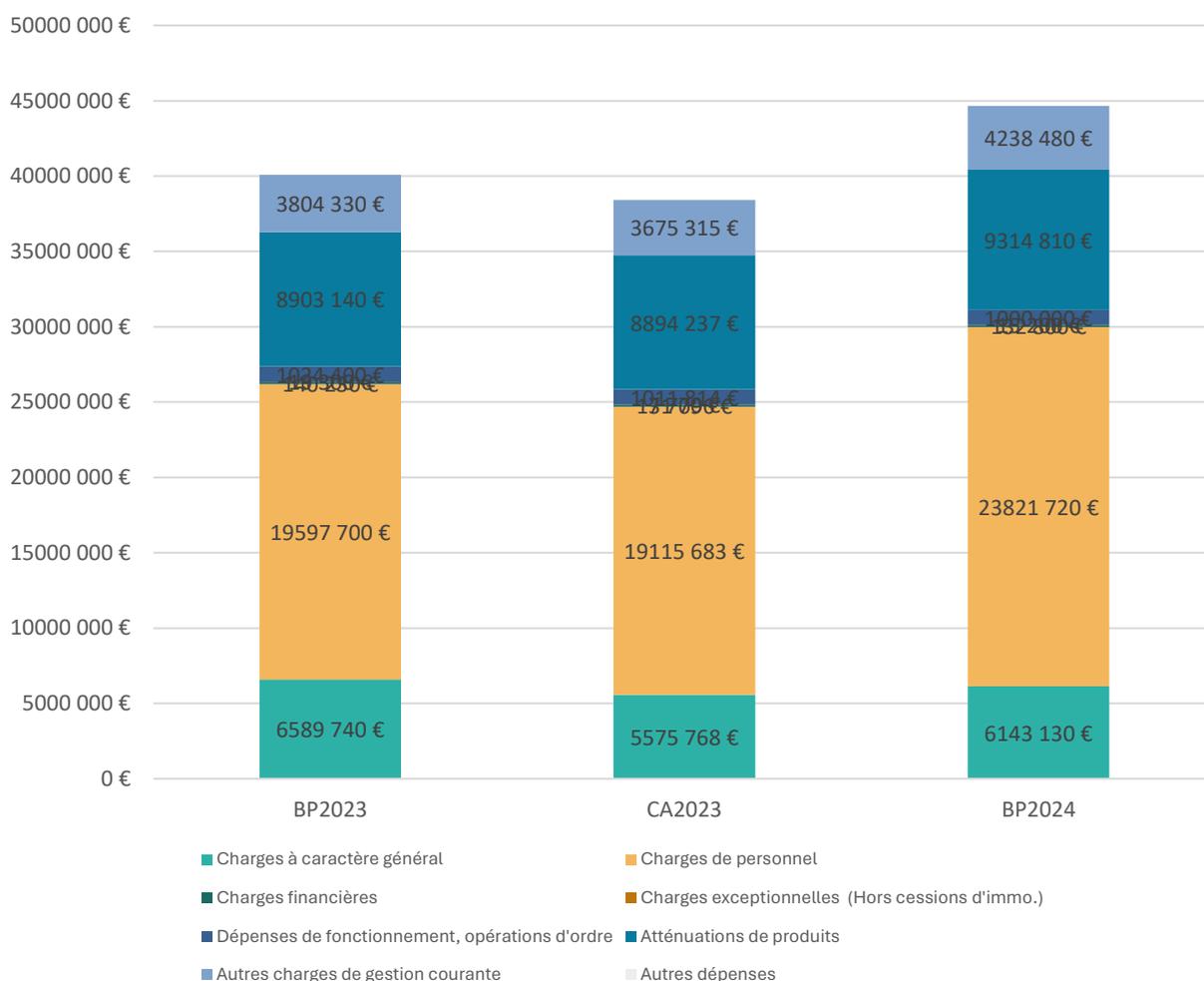
- Entre 2022 et 2023 + 30% de recettes supplémentaires soit 2 144 K€,
 - 87% de cette hausse est représentée par le 7478 soit + 1 842 K€
-
- ✓ Evolution de l'épargne brute
 - CA 2022 : 3 065 K€ - taux d'épargne brute 8.47 %
 - CA 2023 : 4 180 K€ - taux d'épargne brute 10.05 %
 - BP 2024 : 1 731 K€ - taux d'épargne brute 3.81 %

 - ✓ Evolution de l'épargne nette
 - CA 2022 : 2 192 K€ - taux d'épargne brute 8.47%
 - CA 2023 : 3 258 K€ - taux d'épargne nette 8.08 %
 - BP 2024 : 1 019 K€ - taux d'épargne nette 2.24 %

 - ✓ Le remboursement en capital de la dette pour 2024 correspond à 712 K€

8. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Analyse	BP2023	Taux de réalisation	CA2023	Var %	BP2024	BP2024-CA2023
Charges à caractère général	6 589 740 €	85%	5 575 768 €	10%	6 143 130 €	567 362 €
Charges de personnel	19 597 700 €	98%	19 115 683 €	25%	23 821 720 €	4 706 037 €
Atténuations de produits	8 903 140 €	-	8 894 237 €	5%	9 314 810 €	420 573 €
Autres charges de gestion courante	3 804 330 €	97%	3 675 315 €	15%	4 238 480 €	563 165 €
Autres dépenses	0 €	-	0 €	-	5 280 €	5 280 €
Total des dépenses de gestion courante	38 894 910 €	96%	37 261 004 €	17%	43 523 420 €	6 262 416 €
Charges financières	140 230 €	93%	131 096 €	1%	132 800 €	1 704 €
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	19 300 €	40%	7 770 €	96%	15 200 €	7 430 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	39 054 440 €	96%	37 399 870 €	17%	43 671 420 €	6 271 550 €
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	1 024 400 €	-	1 011 814 €	-	1 000 000 €	-11 814 €
Déficit de fonctionnement reporté	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Virement à la section d'investissement	553 690 €				420 000 €	
Total des dépenses de fonctionnement	40 078 840 €	96%	38 411 684 €	17%	45 091 420 €	6 679 736 €



Analyse

L'inflation sur l'année 2023 est de 4.9%. Elle était grandement portée par la hausse des dépenses énergétiques depuis la fin d'année 2022. Une détente globale semble désormais ancrée dans l'économie. Elle devrait donc retrouver des niveaux d'avant crise sur la fin d'année 2024 et début d'année 2025. Les mesures gouvernementales mises en place depuis 2022 sur les revalorisations salariales liées à ces niveaux d'inflation corrélées à la reprise en régie directe de 6 structures de la petite enfance par la CC d'Erstein à compter de juillet 2023 impactent les dépenses de fonctionnement.

Après collecte des propositions de crédits pour le BP 2024, la section de fonctionnement affichait un déséquilibre de 255 K€ hors résultat reporté. Il a été demandé aux services de réaliser des économies en dépenses et d'optimiser les recettes afin d'améliorer cette situation. Un travail de concertation a été mené à l'issue duquel le Pôle développement et Infrastructures a reporté des travaux d'entretien et des études sur 2025. Par ailleurs, le Pôle Ressources Humaines et Services à la Population a réalisé des économies à travers le report du recrutement d'agents, le non remplacement de personnel sous contrat à durée déterminée et d'emplois permanents, la limitation de la durée du tuilage à un mois en cas de remplacement et a ajusté les prévisions du produit des services pour mieux se caler sur l'évolution de la fréquentation. Après arbitrages, la section de fonctionnement affiche un suréquilibre de 201 K€. Il convient de remercier les services pour le travail effectué qui a permis de dégager des ressources supplémentaires en fonctionnement à hauteur de 456 K€.

- [Evolution du chapitre 011 « charges à caractère général »](#)

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
BP 2023	6 589 740 €	-
CA 2023	5 575 768 €	-15%
BP 2024	6 143 130 €	10%

Le montant réalisé pour les structures de la petite enfance s'élève à 984 K€ en 2022 et 801 K€ en 2023. Les dépenses prévues à ce titre au BP 2024 s'élèvent à 619 K€. Cette évolution se justifie essentiellement par la baisse de la compensation de service public liée à la reprise en régie directe des structures (842 K€ en 2022, 396 K€ en 2023 et 0 € en 2024).

Principales évolutions par article budgétaire entre 2023 et 2024 :

- Combustibles (article 60621) : 353 K€ au BP 2024 contre 564 K€ au BP 2023. Réalisé 2023 : 428 K€ (75%) lié à la baisse des tarifs du gaz.
 - Maintenance (article 6156) : 264 K€ au BP 2024 contre 298 K€ au BP 2023. Réalisé 2023 : 205 K€ (69%) suite modification d'imputation de certaines dépenses transférées au chapitre 65 (autres charges de gestion courante)
 - Electricité (article 60612) : 712 K€ au BP 2024 contre 915 K€ au BP 2023. Réalisé 2023 : 877 K€(96%). En 2024 la Communauté de Communes ne bénéficie plus du dispositif « amortisseur électricité » sous l'effet conjugué du relèvement des seuils d'attribution par l'Etat et de la baisse tarifaire de l'énergie électrique. Ce dispositif a permis une réduction du montant des factures de la collectivité en 2023 de 25% en moyenne.
 - Entretien de terrains (article 61521) : 228 K€ au BP 2024 contre 354 K€ au BP 2023. Réalisé 2023 : 64 K€ (18%). Les travaux d'entretien des pistes cyclables ont été revus à la baisse et le remboursement aux communes des frais d'entretien des zones d'activités a été réimputé sur l'article 62875 (remboursement de frais aux collectivités) en 2023 pour 59 K€.
 - Etudes et recherches (article 617) : 389 K€ au BP 2024 contre 250 K€ au BP 2023. Réalisé 2023 :117 K€ (47%). En 2024 le diagnostic Trame verte et bleue s'élève à 167 K€ (subvention de 98 K€ perçue en 2023 et 42 K€ budgétés en 2024) et l'étude pour le schéma directeur des énergies à 50K€ pour un subvention attendue de 28 K€.
 - Locations mobilières et de matériel roulant (articles 61358 & 61351) : 60 K€ au BP 2024 contre 21 K€ au BP 2023 réalisé 2023 : 37 K€ dont 15 K€ pour le modulaire au PERI de Hipsheim non budgété au BP. En 2024 31,1 K€ sont prévus pour la location des structures modulaires dont 17,1 K€ pour le PERI du Château d'Eau à Erstein et 14 K€ pour celui situé à Hipsheim.
 - Entretien de matériel et mobilier (article 61558) : 132 K€ au BP 2024 contre 69 K€ au BP 2023. Réalisé 2023 : 14 K€. En 2024 72 K€ sont prévus pour les travaux de raccordement et d'installation d'un modulaire pour le PERI du Château d'Eau à Erstein
 - L'incidence financière au chapitre 011 liée à la mise en service de la médiathèque de Gerstheim en 2024 s'élève à 10K€ et 141 K€ pour le bassin nordique dont eau 28 K€, électricité 62 K€, gaz 30 K€, produits de traitement 16 K€ et vêtements de travail 5 K€.
- [Evolution au BP 2024 du chapitre 014 « atténuation de produits »](#)
 - Prévus 9 315 K€ en 2024 contre 8 894 K€ réalisés en 2023. Les attributions de compensations à verser aux communes s'élèvent à 8 129 K€ soit une augmentation de 319 K€ par rapport à 2023 liée à l'intégration des loyers et charges des structures périscolaires et culturelles mises à disposition par les communes sur recommandation de la Chambre Régionale des Comptes. Un montant de 76 K€ est inscrit au BP 2024 au titre du remboursement du trop versé sur la fraction de TVA attribuée en 2023 dont 42 K€ pour la compensation de la taxe d'habitation et 34 K€ pour la CVAE.
- [Frais de personnel](#)

	Frais de personnel	Variation des frais de personnel
BP 2023	19 597 700 €	-
CA 2023	19 115 683 €	-2%
BP 2024	23 821 720 €	25%

Analyse

Les charges de personnel représentent en moyenne sur les dernières années 50% des dépenses de fonctionnement.

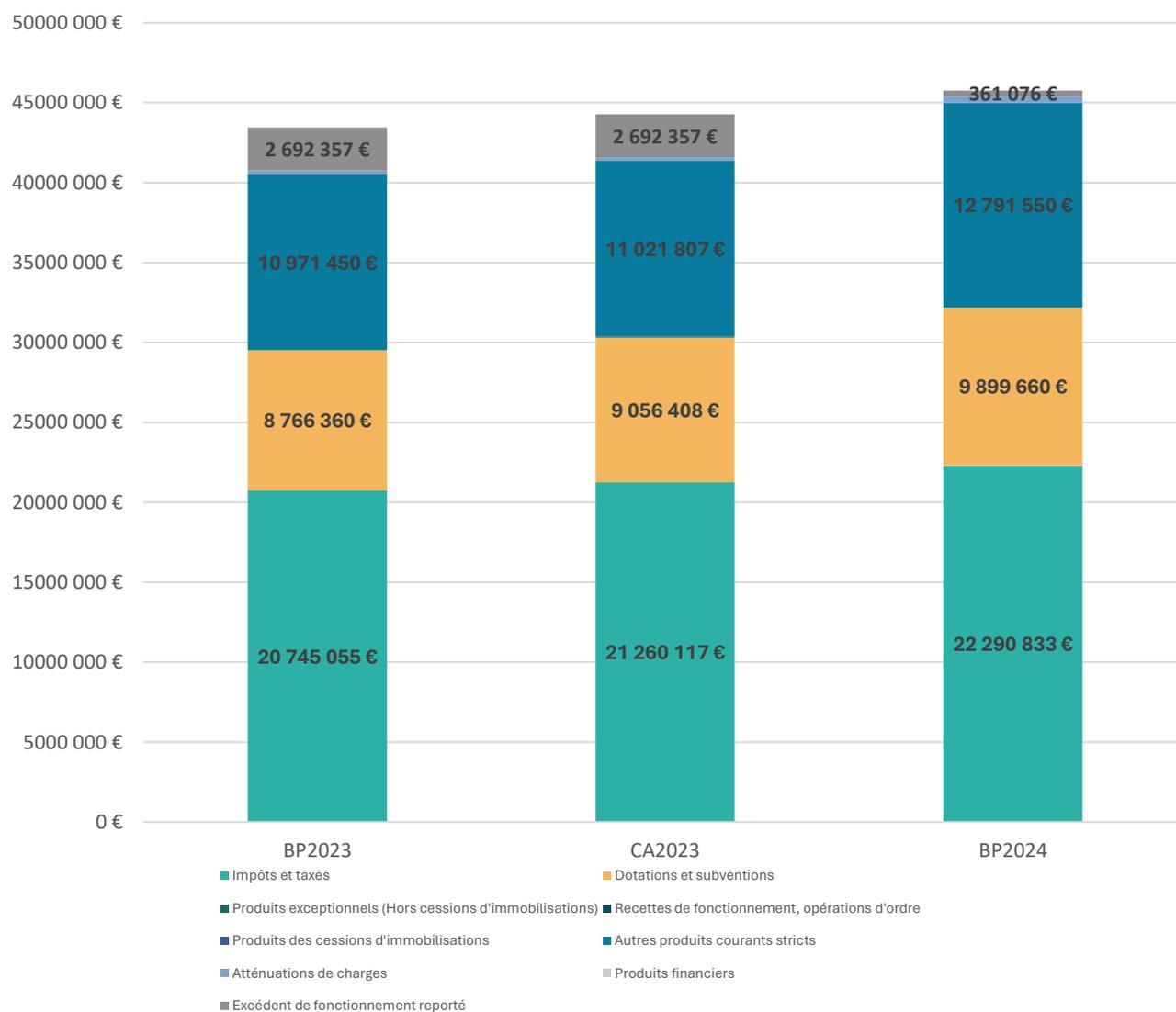
Le montant réalisé en 2023 s'élève à 19 115 K€ soit une hausse de 21 % (+ 3 260 K€) par rapport à 2022 dont 1 900 K€ sont liés à l'intégration de 110 agents suite à la reprise en régie directe de 6 structures de la petite enfance à compter de juillet 2023. L'impact en année pleine s'élève à 3 883 K€ en 2024.

Les dépenses de personnel prévues au BP 2024 s'élèvent à 23 822 K€ et progressent de 25% par rapport au CA 2023 (+ 4 706 K€) dont :

- + 1 983 K€ lié au surcoût en année pleine de l'intégration du personnel de la petite enfance y compris des recrutements obligatoires
- + 650 K€ pour les nouveaux recrutements dont 93 K€ à la Ville d'Erstein
- + 41 K€ pour le recrutement de 6 contrats aidés subventionnés à hauteur de 15 K€
- + 30 K€ pour les avancements d'échelons
- + 210 K€ pour l'augmentation indiciaire de 5 points en janvier 2024
- + 120 K€ pour l'assurance statutaire suite à la mise en place d'une garantie maternité et la couverture maladie pour les petites communes
- + 216 K€ impact en année pleine revalorisation de la valeur du point d'indice en juillet 2023
- + 21 K€ impact en année pleine liée à l'attribution de points d'indices aux bas de grilles des grades C et B au 1^{er} juillet 2023
- + 362 K€ lié à l'augmentation de la valeur faciale des titres de restauration qui passent de 5 à 8 € et du nombre délivré par mois et par agent qui passe de 10 à 15 à compter de 2024
- +1 073 K€ lié à l'incidence en année pleine des recrutements 2023 + le GVT + les avances de grades, la promotion interne et les autres variables de paye

9. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Analyse	BP2023	Taux de réalisation	CA2023	Var %	BP2024	BP2023-CA2022
Impôts et taxes	20 745 055 €	102%	21 260 117 €	5%	22 290 833 €	1 030 716 €
Dotations et subventions	8 766 360 €	103%	9 056 408 €	9%	9 899 660 €	843 252 €
Autres produits courants stricts	10 971 450 €	100%	11 021 807 €	16%	12 791 550 €	1 769 743 €
Atténuations de charges	254 400 €		191 463 €	119%	420 250 €	228 787 €
Total des recettes de gestion courante	40 737 265 €	102%	41 529 795 €	9%	45 402 293 €	3 872 498 €
Produits financiers	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	19 000 €	266%	50 608 €	-100%	0 €	-50 608 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	40 756 265 €	102%	41 580 403 €	9%	45 402 293 €	3 821 890 €
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Produits des cessions d'immobilisations	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	2 692 357 €	-	2 692 357 €	-87%	361 076 €	-2 331 282 €
Total des recettes de fonctionnement	43 448 622 €	102%	44 272 760 €	3%	45 763 369 €	1 490 609 €



Analyse :

Au compte administratif 2023 les principales différences avec le BP 2023 + DM sont :

- Une augmentation de 515 K€ du produit des impôts et taxes dont le montant réalisé s'élève à 21 260 K€ en 2023 soit une hausse de 2% portée par la revalorisation des bases et l'attribution de rôles supplémentaires.
- Une évolution de 617 K€ des participations des autres organismes (article 7478) dont +49 K€ pour les structures périscolaires (réalisé 463 K€), + 376 K€ pour la petite enfance (réalisé 1662 K€) ; + 98 K€ pour développement durable lié au versement d'un acompte de 98 K€ sur subvention pour la réalisation de l'étude trame verte et bleue.
- Une diminution de 106 K€ des remboursements de frais de personnel par les communes mutualisées (article 70845) soit 6 681 K€ contre une prévision de 6 787 K€ au BP.
- Les produits des services au chapitre 70 augmentent de 90 K€ (réalisé 10 739 K€) dont + 216 K€ pour les structures périscolaires (réalisé 2 704 K€), - 76 K€ pour la petite enfance (réalisé 526 K€), + 14 K€ pour la piscine (réalisé 366 K€) et - 5 K€ pour l'école de musique (réalisé 35 K€)

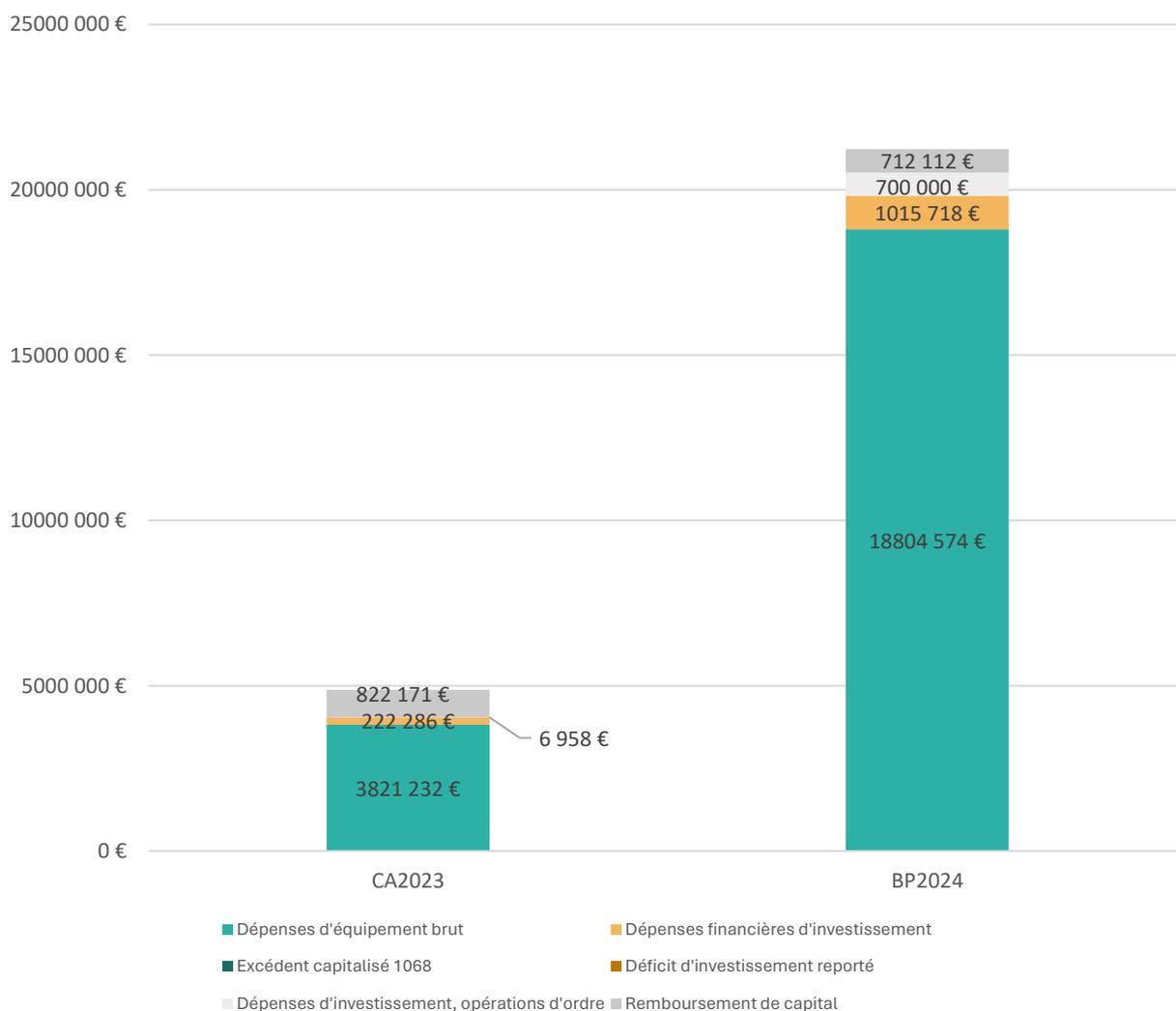
Principales évolutions en 2024 par rapport au CA 2023

- Une augmentation de 1 031 K€ du produit des impôts et taxes dont le montant prévu s'élève à 22 291K€ en 2024
- Une évolution de 461 K€ des participations des autres organismes (article 7478) dont + 35 K€ pour les structures périscolaires (prévu 498 K€) et + 573 K€ pour la petite enfance (prévu 2 235 K€)
- Les produits des services au chapitre 70 augmentent de 1 755 K€ (prévu 12 494K€) dont + 121 K€ pour les structures périscolaires (prévu 2 825 K€) suite à l'augmentation tarifaire des frais de garde de 2% et des frais de repas de 5%, + 384 K€ pour la petite enfance (prévu 910 K€), + 36 K€ pour la piscine (prévu 401K€) dont 50 K€ pour le bassin nordique, + 6 K€ pour l'école de musique (prévu 41 K€) + 1 198 K€ au titre des remboursements de frais de personnel par les communes mutualisées (article 70845) soit une prévision de 7 879 K€. Cette évolution se justifie principalement en raison de l'établissement d'une nouvelle convention de mutualisation avec la Ville d'Erstein et les autres communes membres.

10. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Analyse	BP2023+DM	Taux de réalisation	CA2023	BP2024	BP2024-CA2023	Var %
Dépenses d'équipement brut	11 691 170 €	33%	3 821 232 €	18 804 574 €	14 983 343 €	392%
Dépenses financières d'investissement	762 300 €	29%	222 286 €	1 015 718 €	793 431 €	357%
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	12 453 470 €	32%	4 043 518 €	19 820 292 €	15 776 774 €	390%

Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	1 001 333 €	1%	6 958 €	700 000 €	-	-
Remboursement de capital	877 200 €	94%	822 171 €	712 112 €	-110 060 €	-13%
Excédent capitalisé 1068	-	-	-	-	-	-
Déficit d'investissement reporté	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement	14 332 003 €	34%	4 872 647 €	21 232 403 €	16 359 756 €	336%



Analyse :

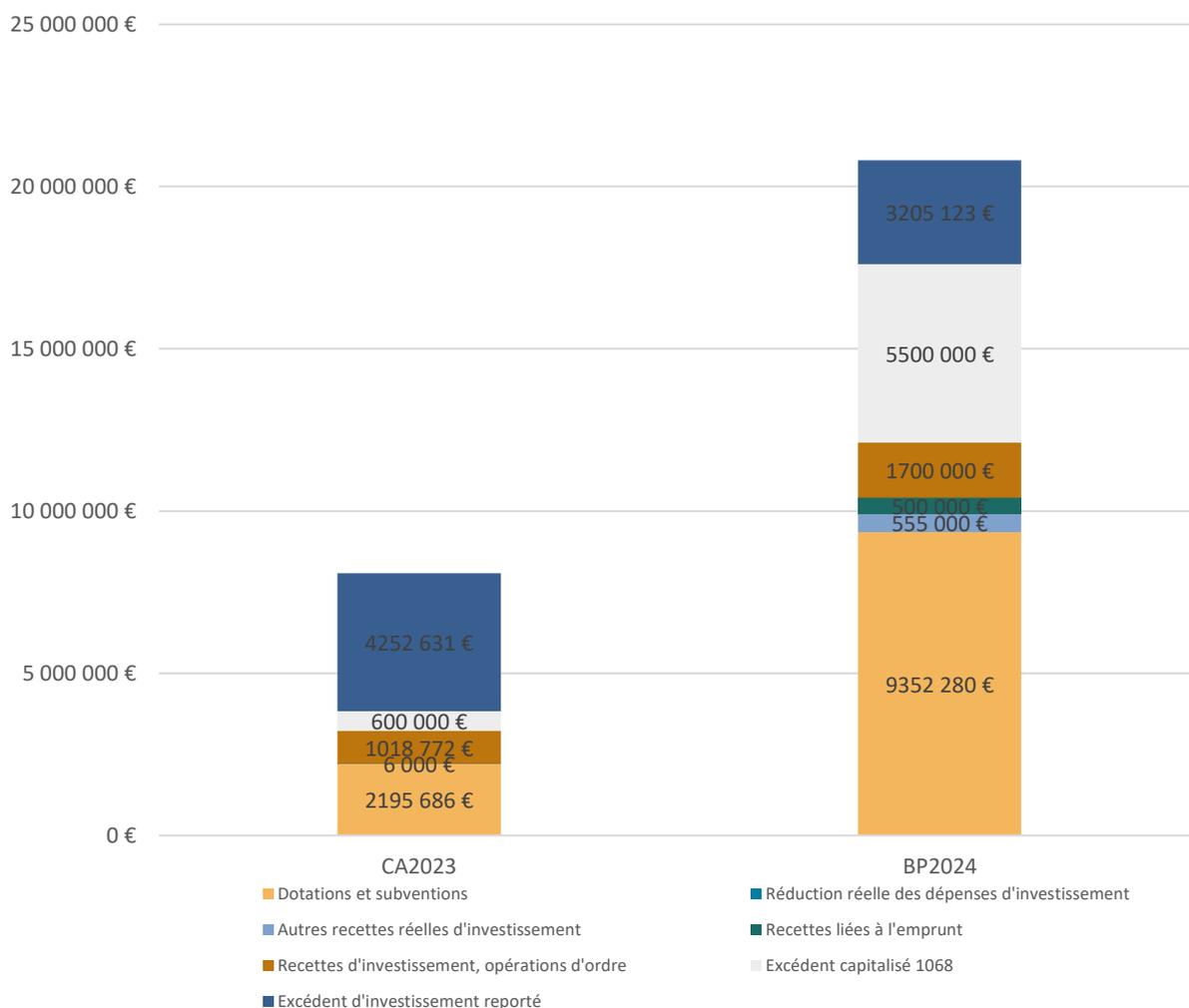
- ✓ Sur l'année 2023, la CC a réalisé, 3 821 K€ d'équipement (hors fonds subventions d'équipements (204), qui correspond à un taux d'exécution par rapport au BP2023+DM de 33%. Les dépenses totales d'investissement correspondent à 4 043 € répartie comme suit :
 - 3 821 K€ de dépenses d'équipement brut
 - 222 K€ de subventions d'investissement (dont 125 K€ pour et installations)

- ✓ Sur 2023, La CC autofinance à hauteur de 100% ces investissements puisqu'aucun emprunt n'a été réalisé. Le résultat reporté de 4 252 K€, Les subventions à hauteur de 1 603 K€, la FCTVA à hauteur de 592 K€ et la capitalisation de 500 K€ du résultat de fonctionnement 2022 capitalisé sont les sources de financement de la CC sur 2023.

- ✓ Pour 2024, 19 820 K€ de dépenses réelles d'investissements sont prévues au BP soit 15 776 K€ d'investissement supplémentaires. Parmi ces 19 820 K€, 2 652 K€ de restes à réaliser sont intégrés au BP2024 réparties comme suit :
 - 154 K€ en subventions d'investissements (204)
 - 498 K€ de dépenses d'investissement (20- 21- 23)

11. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Analyse	BP2023	Taux de réalisation	CA2023	BP2024	BP2024-CA2023	Var %
Dotations et subventions	6 893 949 €	32%	2 195 686 €	9 352 280 €	7 156 594 €	326%
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0 €	-	4 680 €	0 €	-4 680 €	-100%
Autres recettes réelles d'investissement	6 000 €	100%	6 000 €	555 000 €	549 000 €	9150%
Excédent capitalisé 1068	600 000 €	-	600 000 €	5 500 000 €	4 900 000 €	-
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	7 499 949 €	37%	2 806 366 €	15 407 280 €	12 600 914 €	449%
Recettes liées à l'emprunt	0 €	-	0 €	500 000 €	500 000 €	#DIV/0!
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	2 025 733 €		1 018 772 €	1 700 000 €	681 228 €	67%
Totales des recettes d'ordre	2 025 733 €	-	1 018 772 €	2 200 000 €	681 228 €	67%
Excédent d'investissement reporté	4 252 631 €	100%	4 252 631 €	3 205 123 €	-1 047 508 €	-25%
Total	13 778 313 €		8 077 770 €	20 812 403 €		
Virement de la section de fonctionnement	553 690 €	-	0 €	420 000 €		
Total des recettes d'investissements avec écriture budgétaire 023	14 332 003 €	100%	8 077 770 €	21 232 403 €	-13 154 633 €	163%



Analyse :

La Communauté de Communes avait inscrit 6 893 K€ de dotations et subventions au BP 2023. Au CA 2023, uniquement 2 195 K€ de ces dotations et subventions sont perçues soit un taux de réalisation de 32%. Les subventions d'équipements perçues sont inférieures de 3 255 K€ aux prévisions du BP 2023. Ce chiffre est à mettre en corrélation avec le taux de réalisation des dépenses d'investissements qui s'élève à 32%.

La CC a capitalisé 500 K€ de son résultat de fonctionnement de l'année 2022 soit 11% de son résultat de fonctionnement. Cette capitalisation et la réalisation de 32% des investissements prévus au BP permettent de reporter un excédent d'investissement de 3 205 K€ en 2024.

Ce report correspond donc à une augmentation des capacités d'autofinancement pour 2024. Au BP 2024, 5 500 K€ sont capitalisés ce qui correspond à 94% du résultat de fonctionnement 2023. Cette forte capitalisation sur 2024 obligera la CC du Canton d'Erstein à recourir à l'emprunt sur les prochaines années pour maintenir un tel niveau d'investissement. 500 K€ d'emprunts sont d'ailleurs intégrés au BP 2024 dont la mobilisation dépendra principalement du taux de réalisation 2024.

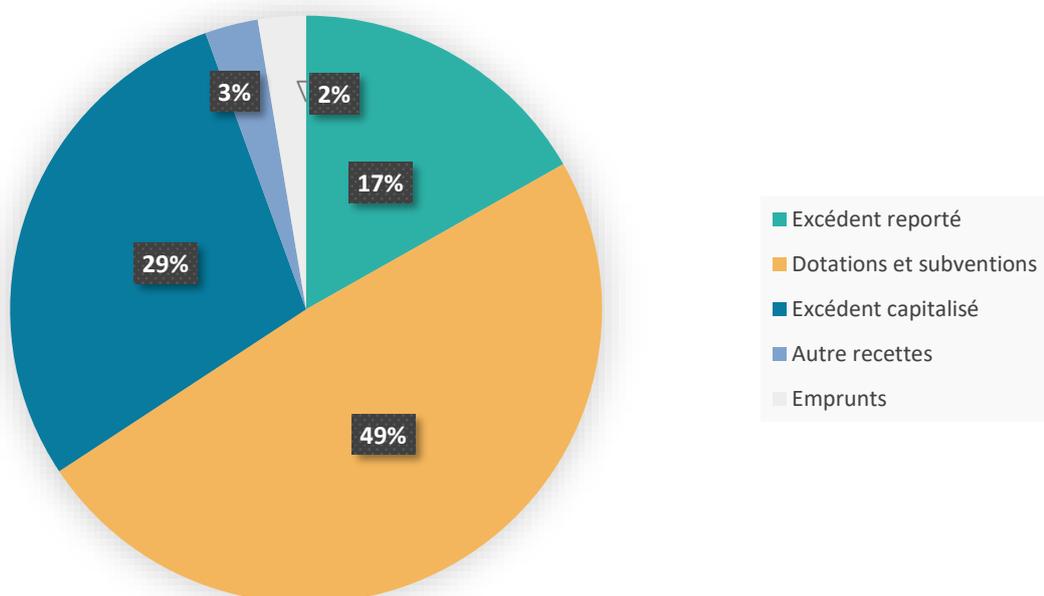
Au vu des taux actuels sur le marché des financements et la détente prévue sur les prochaines années, la Communauté de Communes limite le recours à l'emprunt lors d'une période de taux élevé en maximisant son autofinancement. Elle s'ouvre la possibilité d'optimiser ses charges financières dans l'attente d'une détente des taux sur les prochaines années puisque le recours à l'emprunt sur 2024 dépendra principalement du taux de réalisation de son PPI.

En 2024, la Communauté de Communes prévoit une recette de 555 K€ pour la vente de l'ancien bâtiment A du collège d'Erstein, 6 321 K€ de subventions, 3 030 K€ de FCTVA pour 19 820 K€ de dépenses d'investissement. Ces données seront à mettre en corrélation avec le taux de réalisation au CA 2024.

12. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

	BP2023+DM	Taux de réalisation	CA2023	BP2024	BP2024-CA2023
Montant total des investissements	12 453 470 €	32,47%	4 043 518 €	19 820 292 €	15 776 774 €
Excédent reporté	4 252 631 €	100,00%	4 252 631 €	3 205 123 €	- 1 047 508 €
Dotations et subventions	6 893 949 €	31,85%	2 195 686 €	9 352 280 €	7 156 594 €
Excédent capitalisé	600 000 €	100,00%	600 000 €	5 500 000 €	5 000 000 €
Autre recettes	6 000 €	178,00%	10 680 €	555 000 €	544 320 €
Emprunts	0 €		0 €	500 000 €	500 000 €
Recettes réelles d'investissement	11 752 580 €	59,21%	7 058 998 €	19 112 403 €	12 153 406 €

BP2024



Analyse :

En 2023, la Communauté de Communes a pu capitaliser 500 K€ d'euros de son résultat de fonctionnement 2022 en section investissement. Cette capitalisation lui a permis de dégager un excédent d'investissement de fin 2023 de 3 205 K€ qui sera reporté en 2024. Ce report 3 205 K€ en 2024 permettra de limiter le recours à l'emprunt sur 2024 en fonction du taux de réalisation des dépenses d'investissement. Ainsi la structure de ces recettes réelles d'investissement est la suivante pour 2024 :

- 49% des dotations et subventions (subventions et FCTVA) soit 6 322 K€ de subventions et 3 030 K€ de FCTVA
- 28% de son excédent de fonctionnement capitalisé soit 5 500 K€,
- 17% de son report de l'année 2023 soit 3 205 K€,
- 3% de l'emprunt soit 500 K€
- 3 % d'une cession d'immobilisation à hauteur de 555 K€

En revanche la soutenabilité d'un tel PPI sur plusieurs années notamment avec des montants d'investissement de 19 820 K€ en 2024 doit soulever plusieurs questions :

- L'augmentation des charges de fonctionnement dans le temps diminuera le résultat de fonctionnement reporté. En 2024 le résultat reporté représente 94% du résultat global de la section de fonctionnement. L'augmentation des charges de personnel pèse sur la collectivité malgré une dynamique intéressante sur les recettes de fonctionnement.

Le taux de réalisation en 2024 sera important au vu de la planification jusqu'en 2026 pour la stratégie financière de la Communauté de Communes. La section de fonctionnement et les niveaux des épargnes en cas de réalisation assez élevées deviendront un objectif central pour maintenir de tel niveau de financement afin d'absorber la nouvelle dette au vu des investissements prévus sur les 3 prochains exercices

13. REMBOURSEMENT DE LA DETTE

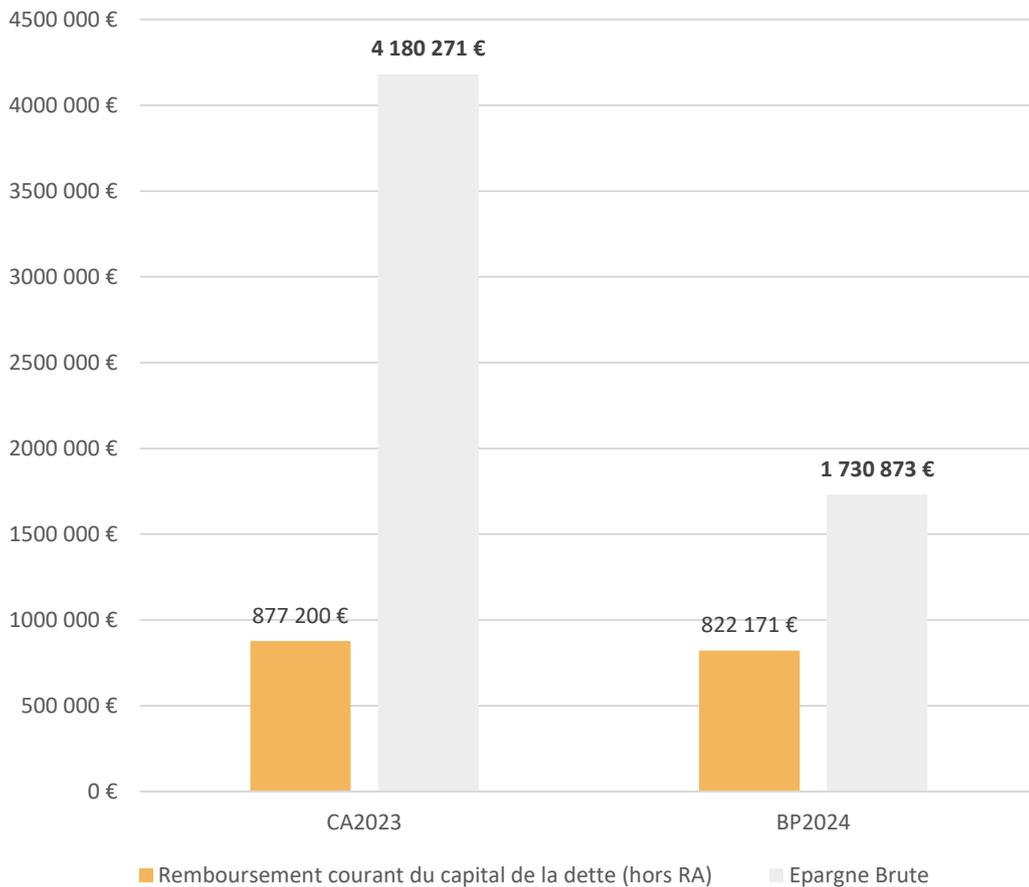
	CA2023	BP2024
Annuités	1 017 430 €	956 171 €
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	877 200 €	822 171 €
Charges financières	140 230 €	134 000 €
Dettes au 31/12	7 498 695 €	7 286 584 €
Epargne Brute	4 180 271 €	1 730 873 €
Capacité de désendettement	1,79	4,21
Variation Dette N/N-1	-	-9%
Variation Epargne Brute N/N-1	-	-59%
Variation désendettement N/N-1	-	135%

Caractéristiques de la dette au 31/12/2023			
Encours	7 498 695 €	Nombre d'emprunts *	11
Taux actuariel *	1,63%	Taux moyen de l'exercice	1,65%

	Taux fixes	Taux variables	Total
Encours	6 467 028,63	1 031 666,56	7 498 695,19
Pourcentage global	86,24%	13,76%	100,00%
Durée de vie moyenne	6 ans, 2 mois	3 ans, 5 mois	5 ans, 9 mois
Duration	5 ans, 11 mois	3 ans, 2 mois	5 ans, 7 mois
Nombre d'emprunts	9	2	11
Taux actuariel	1,27%	3,86%	1,63%
Encours moyen avant couverture	6 843 633,75	1 118 737,91	7 962 371,66
Charge d'intérêts avant couverture	87 544,20	43 535,13	131 079,33
Taux moyen	1,28%	3,89%	1,65%

- ✓ La dette au 31/12/2023 est de 7 498 K€ en baisse de 9%. L'épargne brute couvre à hauteur de 4.7 fois le remboursement annuel du capital. La capacité de désendettement fin 2023 est 1.79 années soit un excellent ratio pour la CC.

✓



- ✓ La diminution sur 2024 de l'épargne brute implique pour la CC un suivi attentif de ces niveaux d'épargne pour les prochaines années surtout en cas d'une réalisation importante de son PPI.
- ✓ La dette de la CC est composée de 86% à taux fixe et 14% à taux variable. Le taux moyen pour l'année 2023 est de 1.63% soit très inférieur au prix du marché actuellement de 3.53%. Pourtant le taux actuariel des emprunts à taux variables est de 3.86% contre un taux moyen en 2023 de 3.89%. Cette donnée illustre la part de risque portée par la CC sur son encours de dette.
- ✓ Au BP 2024 le remboursement du capital de la dette s'élève à 712 K€ et les charges d'intérêts à 133 K€. Le niveau des charges financières pourrait être en diminution fin 2024 au regard de la détente attendue sur les marchés financiers et la conséquence de la baisse prévisible des index à taux variable.

14. TABLEAU DES GRANDS EQUILIBRES RETROSPECTIFS

	CA2023	BP2024
1. Recettes courantes de fonctionnement	41 529 795 €	45 402 293 €
dont fiscalité directe	11 351 568 €	11 831 070 €
dont dotations et subventions	9 056 408 €	9 899 660 €
2. Dépenses courantes de fonctionnement (Hors travaux en régie)	37 261 004 €	43 523 420 €
dont frais de personnel	19 115 683 €	23 821 720 €
dont charges de gestion générale	5 575 768 €	6 143 130 €
3. Excédent brut de fonctionnement - EG (1 - 2)	4 268 791 €	1 878 873 €
4. Résultat financier	-131 096 €	-132 800 €
5. Résultat exceptionnel	42 838 €	-15 200 €
6. Epargne brute	4 180 533 €	1 730 873 €
Taux d'épargne brute	10.05 %	3.82 %
7. Recettes définitives d'investissement	2 206 366 €	9 907 280 €
dont dotations et subventions	2 195 686 €	9 352 280 €
8. Financements propres disponibles (6 + 7)	6 386 899 €	11 638 153 €
9. Dépenses d'investissement (hors capital)	4 043 518 €	19 820 292 €
dont dépenses d'équipement	3 821 232 €	18 804 574 €
10. Remboursement du capital de la dette	822 171 €	712 112 €
11. Epargne nette	3 358 362 €	1 018 761 €
12. Besoin de financement (9 + 10 - 8)	-1 521 210 €	8 894 250 €
13. Emprunts nouveaux	0 €	500 000 €
14. Fonds de roulement au 01/01	7 544 989 €	7 544 989 €
15. Fonds de roulement au 31/12 (14 + 13 - 12)	9 066 199 €	671 949 €
17. Encours de la dette au 31/12	7 498 695 €	7 286 584 €
18. Capacité de désendettement (17/6)	1,79	4,21

15. LA PROSPECTIVE

15.1 Repères légaux et définitions

- **Depuis 2018, la loi fixait le plafond national de référence pour la capacité de désendettement à 12 ans.** Néanmoins, la LOI n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, au travers l'article 26, abroge la LOI n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment l'article 29 de cette loi qui mentionnait le plafond national de référence en fonction du type de collectivité (12 années pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ; Dix années pour les départements et la métropole de Lyon ; Neuf années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique). L'absence de plafonnement sur la capacité de désendettement est en revanche remplacée par la mise en place d'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (Art 17) comme suit : +4.8% en 2023 ; +2% en 2024, +1.5% en 2025, +1.3% en 2026 et +1.3% en 2027

Variation cible	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%

- **La capacité de désendettement** constitue un indicateur crucial en analyse financière des collectivités. Elle se définit comme le rapport entre l'épargne brute et la dette d'une collectivité. Ce ratio répond à la question suivante : sur combien d'années la collectivité pourrait-elle, en théorie, rembourser sa dette si elle utilisait toute son épargne brute à cet effet ? Cependant, il est essentiel de souligner que la capacité de désendettement demeure théorique. En effet, elle suppose que l'épargne brute reste constante au fil du temps, ce qui n'est généralement pas le cas.
- **Le ratio de capacité de désendettement** joue un rôle déterminant dans l'analyse des établissements bancaires. Il permet de mesurer la capacité d'une entité à assumer de nouveaux emprunts. Un ratio élevé peut susciter des inquiétudes et entraver l'obtention de financements à des conditions avantageuses. Dans ce contexte, il est crucial de considérer attentivement si l'**épargne brute** existante peut réellement absorber les nouvelles charges engendrées par de nouveaux prêts et donc ce ratio. Si ce ratio n'est plus assujéti à un suivi spécifique, l'objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement défini par la loi de finances 2024 a pour objectif indirect d'instaurer un contrôle sur la variation de l'épargne brute au vu de leur impact prépondérant dans son calcul.



Obligations minimales « déduites » des dispositions légales :

- Le résultat comptable de la section de fonctionnement doit être positif,
- La collectivité doit rembourser le capital de sa dette par des ressources propres.

Plusieurs leviers peuvent être simulés :

- Augmentation des taux du Foncier,
- Réduction des charges de fonctionnement,
- Variation du programme d'investissement,
- Cumul de ces 3 leviers...

15.2 Présentation du programme d'investissement

PPI GLOBAL

Le programme d'investissement analysé s'étend de 2024 à 2026, il représente un montant cumulé sur la période de 37.1 M€, réparti comme suit :

Année	BP 2024	2025	2026
Investissement	19 820 291 €	14 458 415 €	11 411 965 €
Subventions	6 321 840 €	3 956 950 €	3 049 530 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN PPI 2024-2026

Intitulé des projets du PPI	N°AP OU D'OPERATION	Planification PPI (en K€)												
		2024							2025			2026		
		Dépenses RAR N-1	Crédits nouveaux dépenses	Total BP Dépenses (y compris RAR N-1)	Subv. RAR N-1	Crédits nouveaux subv	Total BP subv. y compris RAR N-1	Coût	Crédits	Subv	Coût	Crédits	Subv	Coût
PETITE ENFANCE-ENFANCE- JEUNESSE		66,3	7 718,0	7 784,3	17,1	2 725,0	2 742,1	5 042,2	9 307,7	3 711,0	5 596,7	7 449,1	2 945,0	4 504,1
PROJETS STRUCTURANTS:														
Création d'un périscolaire à Kogenheim					17,1		17,1	-17,1			0,0			0,0
Création d'un multi-accueil et périscolaire à Witternheim	AP 1 - OP 202201	11,8	4 040,2	4 052,0	0,0	1 727,0	1 727,0	2 325,0	350,8	192,0	158,8	0,0	0,0	0,0
Aménagement d'un site de restauration scolaire / périscolaire à Benfeld - Secteur Briand (Billard Club)	AP 2 - OP 202202		50,0	50,0				50,0	1 300,0	596,0	704,0	654,0	230,0	424,0
Extension du périscolaire à Herbsheim		6,3	14,0	20,3				20,3			0,0			0,0
Création d'un périscolaire à Benfeld - Secteur Rohan	AP 2 - OP 202203		1 768,4	1 768,4		678,0	678,0	1 090,4	16,0	28,0	-12,0			0,0
Création d'un périscolaire à Nordhouse	AP 7 - OP 202401		200,0	200,0				200,0	1 000,0	331,0	669,0	1 676,7	643,0	1 033,7
Création d'un périscolaire à Hindisheim	AP 7 - OP 202402		100,0	100,0				100,0	915,0	361,0	554,0	1 183,4	519,0	664,4
Création d'un périscolaire à Hipsheim	AP 7 - OP 202403		800,0	800,0		320,0	320,0	480,0	994,5	408,0	586,5			0,0
Création d'un périscolaire à Gerstheim	AP 7 - OP 202404		100,0	100,0				100,0	2 052,0	832,0	1 220,0	2 390,0	1 016,0	1 374,0
Création d'un périscolaire à Osthouse	AP 7 - OP 202406		50,0	50,0				50,0	664,4	290,0	374,4			0,0
Création périscolaire du Château d'Eau à Erstein	AP 7 - OP 202405		88,0	88,0				88,0	1 035,0	411,0	624,0	615,0	275,0	340,0
Création périscolaires à Erstein	AP7 - OP 202501							0,0	650,0	262,0	388,0	650,0	262,0	388,0
Enveloppe Etudes création Périscolaires Multi-sites		11,8	55,0	66,8				66,8	50,0		50,0			0,0
INVESTISSEMENTS RECURRENTS														
Enveloppe annuelle Bâtiment Pole Famille (Périscolaire,etc...)		12,7	155,0	167,7				167,7	120,0		120,0	120,0		120,0
Enveloppe Annuelle Mobilier		0,6	83,2	83,8				83,8	3,0		3,0	3,0		3,0
Enveloppe Annuelle Mobilier		20,7	108,8	129,5				129,5	50,0		50,0	50,0		50,0
Enveloppe Annuelle équipement structures périscolaires et petite enfance (gros électroménager, mobilier etc...)		2,4	30,0	32,4				32,4	30,0		30,0	30,0		30,0
Enveloppe annuelle Matériel et équipement informatique			44,4	44,4				44,4	46,0		46,0	46,0		46,0
Enveloppe Annuelle subvention dotation informatique			30,0	30,0				30,0	30,0		30,0	30,0		30,0
Enveloppe Annuelle mobilier et équipement			1,0	1,0				1,0	1,0		1,0	1,0		1,0

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN PPI 2024-2026

Intitulé des projets du PPI	N° AP OU D'OPERATION	Planification PPI en K€												
		2024						2025			2026			
		Dépenses RAR N-1	Crédits nouveaux dépenses	Total BP Dépenses (y compris RAR N-1)	Subv. RAR N-1	Crédits nouveaux subv	Total BP subv. y compris RAR N-1	Coût	Crédits	Subv	Coût	Crédits	Subv	Coût
CULTURE - MEDIATHEQUE-BIBLIOTHEQUE		10,5	3 394,3	3 404,8	48,7	1 040,4	1 089,1	2 315,7	882,0	33,7	848,4	442,0	6,7	435,4
PROJETS STRUCTURANTS:														
Projet de réhabilitation et d'extension de la bibliothèque de Rhinau (études) hors AP	-													
Projet de réhabilitation et d'extension de la bibliothèque de Rhinau	AP 3 - OP 202204		1 298,0	1 298,0	0,0	100,0	100,0	1 198,0	185,0	27,0	158,0			0,0
Nouvelle Mediathèque de Gerstheim	AP 4 - OP 2022101		1 860,6	1 860,6	48,7	933,4	982,1	878,5			0,0			0,0
Etude aménagement ancien siège CoCORhin pour école de musique du Rhin			15,0	15,0				15,0			0,0			0,0
Aménagement et extension ancien siège CoCORhin pour école de musique du Rhin	AP 8 - OP 202502			0,0				0,0	560,0		560,0	280,0		280,0
INVESTISSEMENTS RECURRENTS														
Enveloppe annuelle Mediathèque et Bibliothèque (Travaux)		3,1	112,0	115,1				115,1	80,0		80,0	80,0		80,0
Enveloppe annuelle Mediathèque et Bibliothèque (Equipements et mobiliers)			22,2	22,2		7,0	7,0	15,2	22,0	6,7	15,4	22,0	6,7	15,4
Enveloppe annuelle Matériel et équipement informatique		3,5	37,0	40,5				40,5			0,0	25,0		25,0
Subvention d'investissement annuelle budget Cinéma			44,5	44,5				44,5	31,0		31,0	31,0		31,0
Subvention p.restructuration salle de spectacle et centre social du Centre Hospitalier d'Erstein				0,0				0,0			0,0			0,0
Enveloppe annuelle Ecole de Musique du Rhin (instruments équipements et mobiliers)		3,9	5,0	8,9				8,9	4,0		4,0	4,0		4,0
INFRASTRUCTURES SPORTIVES		2 259,2	3 214,5	5 473,7	115,4	2 215,2	2 330,6	3 143,1	217,0	17,4	199,6	217,0	0,0	217,0
PROJETS STRUCTURANTS:														
Construction d'un nouveau gymnase Intercommunal à Erstein		200,0		200,0	10,4		10,4	189,6		17,4	-17,4			0,0
Création d'un nouveau bassin nordique-Centre Nautique (Etudes) hors AP	-							0,0			0,0			0,0
Création d'un nouveau bassin nordique-Centre Nautique (Travaux)	AP 5 - OP 202205	2 036,9	2 968,3	5 005,2	105,0	2 215,2	2 320,2	2 685,0			0,0			0,0
INVESTISSEMENTS RECURRENTS														
Enveloppe annuelle Piscine Erstein (Travaux)			123,9	123,9				123,9	160,0		160,0	160,0		160,0
Enveloppe annuelle Piscine Erstein (Mobiliers & matériel)			43,1	43,1				43,1	7,0		7,0	7,0		7,0
Enveloppe annuelle Matériel et équipement informatique pour piscine Erstein			5,2	5,2				5,2			0,0			0,0
Enveloppe annuelle Gymnases et salles sportives (Dojo,etc...)		22,3	74,0	96,3				96,3	50,0		50,0	50,0		50,0

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN PPI 2024-2026

Intitulé des projets du PPI	N°AP OU D'OPERATION	Planification PPI (en K€)												
		2024							2025			2026		
		Dépenses RAR N-1	Crédits nouveaux dépenses	Total BP Dépenses (y compris RAR N-1)	Subv. RAR N-1	Crédits nouveaux subv	Total BP subv. y compris RAR N-1	Coût	Crédits	Subv	Coût	Crédits	Subv	Coût
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS		143,6	792,9	936,5	6,6	45,8	52,4	884,3	2 788,7	192,8	2 596,0	2 040,9	95,8	1 945,1
PROJETS STRUCTURANTS:														0,0
Piste cyclable secteur Rhin		16,7	300,0	316,7	6,6		6,6	310,1	445,0		445,0	100,0		100,0
Piste cyclable nouveau programme général	AP 6 - OP 2022102	60,2	50,0	110,2				110,2	10,0		10,0			0,0
-Nouveau prog. - Ehl / Benfeld	AP 6 - OP 2022102		10,0	10,0				10,0	195,0	48,8	146,3	100,0	25,0	75,0
-Nouveau prog. - Uttenheim / Westhouse	AP 6 - OP 2022102		185,0	185,0		43,3	43,3	141,8	185,0	46,3	138,8			0,0
- Nouveau prog. - Nordhouse / canal	AP 6 - OP 2022102		30,0	30,0		2,5	2,5	27,5	245,0	40,8	204,2	275,0	45,8	229,2
- Nouveau prog. - Gerstheim / canal	AP 6 - OP 2022102							0,0	150,0	25,0	125,0	150,0	25,0	125,0
Piste cyclable Gare / Erstein - participation versée à la CEA			94,9	94,9				94,9	189,7		189,7	94,9		94,9
Giratoire RD 1083- Benfeld/Sand (2 960 K€)														
- Maitrise foncière et Honoraires			3,0	3,0				3,0			0,0			0,0
- Participation versée à la CEA		53,0	100,0	153,0				153,0	1 321,0		1 321,0	1 321,0		1 321,0
Etudes														
PDMS + IRVE + Pôle d'échange multimodal Erstein		13,8	20,0	33,8				33,8	48,0	32,0	16,0			0,0
Travaux de relamping et de sécurité parking en ouvrage Gare Erstein								0,0			0,0			0,0
HABITAT ET LOGEMENTS		72,6	170,0	242,6	0,0	0,0	0,0	242,6	150,0	0,0	150,0	150,0	0,0	150,0
PROJETS STRUCTURANTS:														
Subvention Mise en valeur du Patrimoine Bâti		43,5	70,0	113,5				113,5	60,0		60,0	60,0		60,0
Dispositif Alsace Rénov		29,1	100,0	129,1				129,1	90,0		90,0	90,0		90,0
DEV ECONOMIQUE		0,0	980,0	980,0	0,0	56,3	56,3	923,7	500,0	0,0	500,0	500,0	0,0	500,0
PROJETS STRUCTURANTS:														
Contribution au financement du fonds de résistance Grand Est								0,0			0,0			0,0
Remboursement avance accordée à l'ass.Nouveaux Horizons								0,0			0,0			0,0
ZAE : Investissement Voirie et EP			980,0	980,0		56,3	56,3	923,7	500,0		500,0	500,0		500,0

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN PPI 2024-2026

Intitulé des projets du PPI	N°AP OU D'OPERATION	Planification du PPI (en K€)												
		2024						2025			2026			
		Dépenses RAR N-1	Crédits nouveaux dépenses	Total BP Dépenses (y compris RAR N-1)	Subv. RAR N-1	Crédits nouveaux subv	Total BP subv. y compris RAR N-1	Coût	Crédits	Subv	Coût	Crédits	Subv	Coût
TOURISME		4,4	12,0	16,4	0,0	0,0	0,0	16,4	12,0	0,0	12,0	12,0	0,0	12,0
INVESTISSEMENTS RECURRENTS														
Enveloppe annuelle d'acquisition de signalétique touristique		4,4	12,0	16,4				16,4	12,0	0,0	12,0	12,0	0,0	12,0
TERRAIN GENS DU VOYAGES		0,7	25,0	25,7	0,0	0,0	0,0	25,7	20,0	2,0	18,0	20,0	2,0	18,0
INVESTISSEMENTS RECURRENTS														
Enveloppe annuelle grosses réparations Aire des Gens du Voyage Erstein		0,7	10,0	10,7				10,7	10,0	2,0	8,0	10,0	2,0	8,0
Enveloppe annuelle grosses réparations Aire de Grand Passage Benfeld			15,0	15,0				15,0	10,0		10,0	10,0		10,0
SERVICES PUBLICS ET AUTRES		94,8	861,5	956,3	51,3	0,0	51,3	904,9	581,0	0,0	581,0	581,0	0,0	581,0
PROJETS STRUCTURANTS:														
Restructuration et extension des Ateliers		18,2		18,2	51,3		51,3	-33,1			0,0			0,0
Mise en conformité site internet			4,0	4,0				4,0			0,0			0,0
Subvention d'investissement à l'AGF pour travaux de restructuration de la ferme éducative de Rhinau			100,0	100,0				100,0			0,0			0,0
INVESTISSEMENTS RECURRENTS														
Enveloppe annuelle grosses réparations bâtiment Gendarmerie Erstein			35,0	35,0				35,0	50,0		50,0	50,0		50,0
Enveloppe annuelle mobilier			35,0	35,0				35,0	25,0		25,0	25,0		25,0
Enveloppe annuelle signalétique de communication			33,0	33,0				33,0	0,0		0,0	0,0		0,0
Enveloppe annuelle matériel pour administration générale et réceptions		0,9	5,0	5,9				5,9	5,0		5,0	5,0		5,0
Enveloppe annuelle logiciels		7,8	109,0	116,8				116,8	11,0		11,0	11,0		11,0
Enveloppe annuelle matériel et équipement informatique		12,3	48,5	60,8				60,8	38,0		38,0	38,0		38,0
Enveloppe annuelle bâtiments (MIS, Atelier, ...)		3,7	25,0	28,7				28,7	25,0		25,0	25,0		25,0
Enveloppe annuelle parc de matériel		33,0	75,0	108,0				108,0	75,0		75,0	75,0		75,0
Enveloppe annuelle équipement ateliers			50,0	50,0				50,0	12,0		12,0	12,0		12,0
Enveloppe annuelle Divers Finances			20,0	20,0				20,0	20,0		20,0	20,0		20,0
Subventions d'investissement aux associations		8,6	20,0	28,6				28,6	20,0		20,0	20,0		20,0
Dispositif de soutien aux énergies renouvelables		9,1	300,0	309,1				309,1	300,0		300,0	300,0		300,0
Indemnités boisement travaux méandre Andlau à Hindisheim		1,1	2,0	3,1				3,1			0,0			0,0
TOTAL INVESTISSEMENT		2 652,1	17 168,2	19 820,3	239,1	6 082,7	6 321,8	13 498,5	14 458,4	3 956,9	10 501,5	11 412,0	3 049,5	8 362,5

15.3 Prospective hypothèses

L'étude prospective reprend 3 hypothèses jusqu'en 2026. L'objectif ici est de visualiser, en fonction du taux de réalisation l'évolution des finances de la collectivité et l'impact long terme de la mise en place du PPI.

Hypothèses retenues :

- Sans hausse de la fiscalité,
- +2% par an pour les taux de fiscalité à partir de 2024,
- + 4% par an pour les taux de fiscalité à partir de 2024

Chaque hypothèse intègre le scénario suivant :

- **Réalisation à 70% du PPI sans emprunt d'équilibre en 2024**

L'option suivante est **commune à chaque hypothèse** :

- A partir de 2025 hausse de 2% des dépenses et recettes de fonctionnement sauf pour les frais de personnel (+3%) et leur remboursement pour les communes mutualisées (+2,5%).

Parallèlement la communauté de communes va également engager une réflexion sur l'évolution tarifaire des services fournis au usagers.

l

15.4 Récapitulatif

	Scénario 70% de réalisation du PPI			
	2023	2024	2025	2026
Hypothèse 70% du PPI- sans augmentation de la fiscalité -				
Nouveaux emprunts	0 €	0 €	2 019 650 €	4 560 246 €
Encours de dette fin d'exercice	7 498 695 €	6 786 664 €	8 089 630 €	11 853 809 €
<i>Remboursement en capital dette nouvelle</i>	822 171 €	712 031 €	716 439 €	796 068 €
<i>Nouvelles charges financières</i>	131 096 €	132 800 €	102 494 €	146 313 €
Capacité de désendettement	1,79	3,92	5,94	11,85
Epargne brute	4 180 533 €	1 730 873 €	1 362 511 €	1 000 000 €
Epargne nette	3 358 362 €	1 018 842 €	646 072 €	203 932 €

Hypothèse 70% du PPI avec hausse de la fiscalité + 2%/an à partir de 2024				
Nouveaux emprunts	0 €	0 €	1 372 014 €	3 934 634 €
Encours de dette fin d'exercice	7 498 695 €	6 786 664 €	7 442 239 €	10 604 899 €
<i>Remboursement en capital dette nouvelle</i>	822 171 €	712 031 €	716 439 €	771 975 €
<i>Nouvelles charges financières</i>	131 096 €	132 800 €	102 494 €	126 891 €
Capacité de désendettement	1,79	3,49	4,14	6,62
Epargne brute	4 180 533 €	1 942 973 €	1 797 790 €	1 601 513 €
Epargne nette	3 358 362 €	1 230 942 €	1 081 351 €	829 538 €

Hypothèse 70% du PPI avec hausse de la fiscalité de + 4%/an à partir de 2024				
Nouveaux emprunts	0 €	0 €	760 053 €	3 192 468 €
Encours de dette fin d'exercice	7 498 695 €	6 786 664 €	6 790 278 €	9 235 035 €
<i>Remboursement en capital dette nouvelle</i>	822 171 €	712 031 €	716 439 €	747 712 €
<i>Nouvelles charges financières</i>	131 096 €	132 800 €	102 494 €	107 332 €
Capacité de désendettement	1,79	3,15	3,03	3,98
Epargne brute	4 180 533 €	2 154 894 €	2 237 830 €	2 319 416 €
Epargne nette	3 358 362 €	1 442 863 €	1 521 391 €	1 571 704 €

15.5 Sans hausse de la fiscalité

▪ Fiscalité retenue :

		2022	2023	2024	var	2025		2026
Base	Foncier bâti	55 918 981 €	59 899 111 €	63 180 000 €	2,00%	64 443 600 €	2,00%	65 732 472 €
	Foncier non bâti	1 605 680 €	1 716 238 €	1 792 000 €	2,00%	1 827 840 €	2,00%	1 864 397 €
	Contribution foncière des entreprises	21 308 756 €	22 147 596 €	23 338 000 €	2,00%	23 804 760 €	2,00%	24 280 855 €
	Taxe d'habitation résidences secondaires	1 093 506 €	1 876 165 €	1 289 000 €	0,00%	1 289 000 €	0,00%	1 289 000 €

		2022	2023	2024		2025		2026
Taux	Foncier bâti	5,41%	7,41%	7,41%	0,00%	7,41%	0,00%	7,41%
	Foncier non bâti	18,86%	20,86%	20,86%	0,00%	20,86%	0,00%	20,86%
	Contribution foncière des entreprises	23,05%	23,05%	23,05%	0,00%	23,05%	0,00%	23,05%
	Taxe d'habitation résidences secondaires	7,59%	9,59%	9,59%	0,00%	9,59%	0,00%	9,59%

		2022	2023	2024		2025		2026
Montant	Foncier bâti	3 025 217 €	4 438 524 €	4 681 638 €	2,00%	4 775 271 €	2,00%	4 870 776 €
	Foncier non bâti	302 831 €	358 007 €	373 811 €	2,00%	381 287 €	2,00%	388 913 €
	Contribution foncière des entreprises	4 911 668 €	5 105 021 €	5 379 409 €	2,00%	5 486 997 €	2,00%	5 596 737 €
	Taxe d'habitation résidences secondaires	82 997 €	179 924 €	123 615 €	0,00%	123 615 €	0,00%	123 615 €

Total global	8 322 713 €	10 081 476 €	10 558 473 €	1,98%	10 767 170 €	1,98%	10 980 042 €
			59 347 €		59 347 €		59 347 €
Ajustement CA	8 395 985 €	10 155 064 €	10 617 820 €	1,97%	10 826 517 €	1,97%	11 039 388 €

15.6 Avec hausse de la fiscalité de +2%/an à partir 2024

■ **Fiscalité retenue :**

		2022	2023	2024	var	2025		2026
Base	Foncier bâti	55 918 981 €	59 899 111 €	63 180 000 €	2,00%	64 443 600 €	2,00%	65 732 472 €
	Foncier non bâti	1 605 680 €	1 716 238 €	1 792 000 €	2,00%	1 827 840 €	2,00%	1 864 397 €
	Contribution foncière des entreprises	21 308 756 €	22 147 596 €	23 338 000 €	2,00%	23 804 760 €	2,00%	24 280 855 €
	Taxe d'habitation résidences secondaires	1 093 506 €	1 876 165 €	1 289 000 €	0,00%	1 289 000 €	0,00%	1 289 000 €

		2022	2023	2024		2025		2026
Taux	Foncier bâti	5,41%	7,41%	7,56%	2,00%	7,71%	2%	7,87%
	Foncier non bâti	18,86%	20,86%	21,28%	2,00%	21,71%	2%	22,14%
	Contribution foncière des entreprises	23,05%	23,05%	23,51%	2,00%	23,98%	2%	24,46%
	Taxe d'habitation résidences secondaires	7,59%	9,59%	9,78%	2,00%	9,98%	2%	10,18%

		2022	2023	2024		2025		2026
Montant	Foncier bâti	3 025 217 €	4 438 524 €	4 776 408 €	4,02%	4 968 602 €	4%	5 173 146 €
	Foncier non bâti	302 831 €	358 007 €	381 338 €	4,06%	396 824 €	4%	412 777 €
	Contribution foncière des entreprises	4 911 668 €	5 105 021 €	5 486 764 €	4,04%	5 708 381 €	4%	5 939 097 €
	Taxe d'habitation résidences secondaires	82 997 €	179 924 €	126 064 €	2,04%	128 642 €	2%	131 220 €

Total global	8 322 713 €	10 081 476 €	10 770 574 €	4,01%	11 202 449 €	4%	11 656 240 €
			59 347 €		59 347 €		59 347 €
Ajustement CA	8 395 985 €	10 155 064 €	10 829 920 €	3,99%	11 261 796 €	4%	11 715 587 €

15.7 Avec hausse de la fiscalité de +4%/an à partir 2024

■ Fiscalité retenue :

		2022	2023	2024	var	2025		2026
Base	Foncier bâti	55 918 981 €	59 899 111 €	63 180 000 €	2,00%	64 443 600 €	2,00%	65 732 472 €
	Foncier non bâti	1 605 680 €	1 716 238 €	1 792 000 €	2,00%	1 827 840 €	2,00%	1 864 397 €
	Contribution foncière des entreprises	21 308 756 €	22 147 596 €	23 338 000 €	2,00%	23 804 760 €	2,00%	24 280 855 €
	Taxe d'habitation résidences secondaires	1 093 506 €	1 876 165 €	1 289 000 €	0,00%	1 289 000 €	0,00%	1 289 000 €

		2022	2023	2024		2025		2026
Taux	Foncier bâti	5,41%	7,41%	7,71%	4,00%	8,01%	4%	8,34%
	Foncier non bâti	18,86%	20,86%	21,69%	4,00%	22,56%	4%	23,46%
	Contribution foncière des entreprises	23,05%	23,05%	23,97%	4,00%	24,93%	4%	25,93%
	Taxe d'habitation résidences secondaires	7,59%	9,59%	9,97%	4,00%	10,37%	4%	10,79%

		2022	2023	2024		2025		2026
Montant	Foncier bâti	3 025 217 €	4 438 524 €	4 871 178 €	6%	5 161 932 €	6%	5 482 088 €
	Foncier non bâti	302 831 €	358 007 €	388 685 €	6%	412 361 €	6%	437 387 €
	Contribution foncière des entreprises	4 911 668 €	5 105 021 €	5 594 119 €	6%	5 934 527 €	6%	6 296 026 €
	Taxe d'habitation résidences secondaires	82 997 €	179 924 €	128 513 €	4%	133 669 €	4%	139 083 €

Total global	8 322 713 €	10 081 476 €	10 982 495 €	6,01%	11 642 489 €	6%	12 354 585 €
			59 347 €		59 347 €		59 347 €
Ajustement CA	8 395 985 €	10 155 064 €	11 041 841 €	5,98%	11 701 836 €	6%	12 413 931 €